

# **ORDRE DU JOUR**

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2019**

\*  
\* \*

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 27 septembre 2019 à 18H30, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

### **Administration générale, Finances**

1 - Finances - Budget Principal 2019  
Décision modificative n° 1

2 - Finances - Budget annexe Régie d'exploitation de l'Elispace 2019  
Décision modificative no 1

3 - Finances - Créances éteintes ou admises en non-valeur

4 - Tableau des effectifs - ajustement

5 - Avenant n°2 au règlement sur l'organisation du temps de travail

6 - Règlement relatif aux agents logés

7 - Administration Générale - Vie Associative et Patrimoine Locatif - Subventions exceptionnelles

### **Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse**

8 - Vie scolaire - indemnité représentative de logement des instituteurs - exercice 2019

9 - Vie scolaire - adhésion à l'ANDEV (association nationale des directeurs et des cadres de l'éducation des villes et des collectivités territoriales)

### **Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement**

10 - Foncier - vente du lot 14 - Lotissement de la longue Haye

11 - Foncier - vente à l'UNAPEI de l'Oise - projet d'une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) rue Paul Doumer

12 - Foncier - Convention de servitude Enedis - parcelle AG n°603

13 - Dénomination d'un bâtiment municipal

14 - Demande de subventions pour des travaux d'entretien du marais de Saint-Just

15 - Environnement - eau potable - rapports sur le prix et la qualité du service et du délégataire 2018

### **Sport**

16 - Sport - équipement sportif - étude rénovation gymnase Léopold Louchard

17 - Sport - équipement sportif - plan d'amélioration des complexes tennistiques Dassault et Kennedy

18 - Sport - TRANSQUAR 2019 - Désignation de l'association bénéficiaire d'une partie des droits d'inscription

19 - Sport - téléski nautique - avenant n°1 à la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public

20 - Sport - subventions sur des projets - attribution

### **Culture**

21 - Culture - Attribution de subventions : Associations Hors Cadre, La balayette à ciel et Jean de la Lune

22 - Culture - Demande de subvention auprès de la DRAC - Le Quadrilatère

23 - Culture - Signature d'une convention et attribution d'une subvention pour le programme "La cause des tout-petits" avec le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis

Délégation donnée au maire – compte rendu des décisions

Fait à Beauvais, le 20 septembre 2019

Le 27/09/2019 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Madame COLIGNON DUROYON, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur JULLIEN, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Madame WISSOTZKY, Monsieur LIEVAIN, Madame BERTOIS, Monsieur GASPART, Madame TRAORE, Monsieur NEKKAR, Madame BAPTISTE, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame DJENADI, Monsieur VIGUIER, Madame GEFFROY, Monsieur RAHOUI, Madame FONTAINE, Monsieur NARZIS, Madame PRIOU, Madame ITALIANI.*

ABSENTS *Madame NAKIB, Monsieur ILLIGOT, Monsieur SAULNIER.*

POUVOIRS *Madame Corinne CORILLION à Madame Caroline CAYEUX, Madame Cécile PARAGE à Monsieur Franck PIA, Madame Elisabeth LESURE à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Françoise BRAMARD à Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Pierre MICHELINO, Madame Chanez HERBANNE à Madame Aysel SENOL, Monsieur Claude POLLE à Madame Nathalie BERTOIS, Monsieur Benoît MIRON à Monsieur Mohrad LAGHRARI.*

Date d'affichage	4 octobre 2019
Date de la convocation	20 septembre 2019
Nombre de présents	34
Nombre de votants	42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

**NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE :**

**MME LE MAIRE** Nous allons commencer ce Conseil Municipal. Je vous propose de désigner Elodie BAPTISTE comme secrétaire de séance. Pas d'avis contraires ? Pas d'oppositions ? Elodie BAPTISTE. Je lui demande de bien vouloir faire l'appel.

**MME LE MAIRE** : Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, avant d'entamer l'examen des délibérations du Conseil Municipal, je vous propose de rendre hommage à la mémoire de notre ancien Président de la République, Jacques CHIRAC, qui vient de nous quitter.

Ancien Président de la République et grande figure du mouvement gaulliste à partir des années 1970, Jacques CHIRAC a été sur le devant de la scène politique française pendant près de 5 décennies. Homme d'Etat, il aimait ardemment la France et les Français. Son énergie, sa ténacité, sa capacité à toujours aller de l'avant, et son empathie lui ont permis de nouer des liens privilégiés avec ses concitoyens. Homme de conviction, il savait être chaleureux et attentif pour chacun de ses interlocuteurs. Personne n'oubliera sa stature imposante ni sa voix aux intonations reconnaissables entre toutes qui a fait le bonheur des imitateurs. Jacques CHIRAC, c'était une force unique, un appétit de vie incroyable et communicatif, qui saisissait tous ceux qui l'approchaient. Chacun gardera en mémoire tout ce qu'il a entrepris pour notre pays, son engagement total dans ses fonctions de Premier Ministre et de Ministre, de Maire de Paris pendant 18 ans, puis de Président de la République au cours de 2 mandats. Avec un panache certain, il a défendu la place de la France en Europe et dans le monde. Il a lutté pour préserver notre indépendance face aux premiers effets de la mondialisation, tout en maintenant des liens privilégiés avec de nombreux pays amis. Il est celui qui a refusé la guerre en Irak, témoignant d'une volonté de fer sur la scène internationale, et refusant d'engager la France et nos soldats dans un conflit par trop incertain. Il a aussi reconnu avec une grande lucidité la responsabilité de l'État dans les dérives vichystes, qui ont marqué la Seconde Guerre Mondiale, tout comme dans les lâchetés envers les Harkis et les Moskanis qui ont marqué la fin de la guerre d'Algérie. Il a enfin été l'un des premiers grands hommes d'État à comprendre que notre planète était en danger et qu'il fallait impérativement et urgemment lutter contre les effets dramatiques du réchauffement climatique, affirmant dans une formule désormais célèbre, prononcée en 2002 lors de l'ouverture du 4<sup>ème</sup> sommet de la Terre à Johannesburg, « notre maison brûle et nous regardons ailleurs ».

Fervent défenseur des principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité, Jacques CHIRAC a toujours lutté contre les extrémismes quels qu'ils soient. Son profond humanisme était unanimement reconnu et c'est sans aucun doute cela qui lui a permis de rassembler sur son nom en 2002 une majorité écrasante de nos concitoyens. Déjà, en 98, lors des élections régionales, il avait fermement dénoncé le rapprochement entre certains élus de droite et le Front National, refusant toute connivence avec le populisme et la démagogie propre aux extrêmes.

Aujourd'hui, je tiens à saluer la mémoire et le parcours de cette figure politique exceptionnelle mais aussi l'homme qui, tout au long de sa vie, s'est consacré aux autres avec une vraie passion. Je me souviens particulièrement de sa victoire à la Présidentielle en 95, après des mois d'un âpre combat fratricide. Son projet de la France pour tous, auquel avait ardemment travaillé Philippe SEGUIN, était l'expression d'une conviction profonde, l'illustration du fait que sa famille c'était la France. Je garde également en mémoire le Noël de l'Elysée en 2006, pour lequel il avait choisi d'accueillir des enfants handicapés. J'y avais accompagné des enfants beauvaisiens de l'IME Les Papillons Blancs et nous avons été accueillis avec beaucoup de simplicité et de chaleur humaine par Bernadette et Jacques CHIRAC. Leur proximité avec les enfants, leur compréhension des situations, et leur compassion ont fait de cet après-midi un moment merveilleux.

Visitant dernièrement le musée des Arts Premiers du Quai Branly, j'ai mesuré à quel point ce lieu avait une âme. Témoin de nos civilisations les plus anciennes, il nous invite à découvrir des peuples fascinants, et à replonger aux racines de l'histoire de l'humanité. Nous devons être reconnaissants à Jacques CHIRAC d'avoir eu l'idée de créer ce musée, lui qui était passionné par les cultures du monde et particulièrement celle du Japon.

**MME LE MAIRE** (suite) Au moment où mes pensées vont vers sa famille, je garde de lui le souvenir d'un homme généreux, exigeant certes, mais enthousiaste. Un homme apprécié par les Français, et qui incarne à mes yeux une France libre, ouverte aux autres, tolérante et en perpétuelle quête d'un monde plus juste et plus solidaire. Un homme dont nous devons garder et transmettre ce qu'il nous aura laissé en héritage, l'amour de son pays et un engagement de chaque instant pour tous ses habitants.

Je vous propose maintenant de respecter une minute de silence. Mais je voudrais quand même informer notre assemblée que je proposerai, dans les semaines à venir, d'honorer la mémoire du président Jacques CHIRAC en suggérant de baptiser un lieu ou un bâtiment public à son nom.

### *Minute de silence*

**MME LE MAIRE** : Je vous remercie.

Alors, toujours avant de commencer notre Conseil Municipal, je souhaite vous faire part d'un mail reçu de la part de Monsieur Grégory NARZIS, président du groupe Utile pour Beauvais, daté du 24 septembre dernier. Il est donc devenu le président du groupe, j'imagine jusqu'à la fin du mandat maintenant. Et dans ce mail, vous avez aussi évoqué la lettre ouverte qui m'a été adressée par le collectif beauvaisien Marche pour le Climat, le samedi 21 septembre. Vous m'avez sollicitée pour que le collectif en question puisse lire cette lettre en ouverture de notre séance. Je vous ai répondu par mail le 25 septembre que j'accédais favorablement à son interpellation mais que, pour des raisons de respect de notre enceinte municipale, je lirai moi-même le contenu de cette lettre ouverte qui, par bien des égards, doit être portée à la connaissance de toutes et tous, et qui mérite aussi de lui apporter des réponses concrètes.

Je vais donc donner lecture de cette lettre ouverte, à l'issue de quoi j'ouvrirai un échange en préalable de l'ouverture de notre Conseil Municipal de ce jour, et que celles et ceux qui souhaitent prendre la parole le fassent dans le respect du règlement intérieur et une démocratie sereine.

« Madame la Maire et Présidente de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, nous sommes citoyens, citoyennes du Beauvaisis et nous avons déjà été des centaines à nous rassembler et marcher à Beauvais pour faire entendre notre inquiétude quant à la dramatique amplification des dérèglements climatiques et face à l'inertie fautive de l'État qui a conduit à l'action en justice l'Affaire du siècle. Le récent rapport du G.I.E.C. alerte les dirigeants du monde sur la nécessité de contenir à 1,5 degré la hausse des températures pour éviter des bouleversements irréversibles pour notre planète. Le rapport de l'I.P.B.E.S., publié début mai, annonce la disparition d'un million d'espèces animales et végétales. Dès aujourd'hui, des bouleversements irréversibles menacent les conditions d'existence de l'humain comme de tout vivant. Le changement climatique est reconnu comme un amplificateur de menace à la paix et à la sécurité par le Conseil de Sécurité de l'O.N.U.

Malgré les périls identifiés, effondrement économique, crise démocratique, aggravation des injustices sociales, pénurie d'eau, famine, exil de population, crise de santé publique, les pouvoirs politiques et les puissances économiques restent majoritairement aveugles et inactifs. Les déclarations d'intention et les plans stratégiques à 5, 10, ou 30 ans, ne suffisent plus face à ces défis d'une ampleur sans précédent pour l'humanité.

**MME LE MAIRE** (suite) Nous devons stopper l'érosion de la biodiversité, mettre un terme à l'emballage de l'économie actuelle et des aménagements du territoire, qui compromettent l'avenir de notre civilisation et du vivant. Nous savons que les efforts à consentir dans nos vies quotidiennes vont être importants, nous nous y préparons et travaillons à y sensibiliser nos concitoyens. Mais comment bouleverser nos habitudes si le « système », lui, ne change pas ? Il est grand temps de placer le climat et la biodiversité au centre de toutes les décisions car nous faisons face à une situation mettant en jeu la survie de l'humanité.

Nous vous demandons donc de déclarer l'état d'urgence climatique au niveau local, en adoptant sans délais les mesures suivantes.

Premièrement, en votre qualité de maire de Beauvais, faire voter un vœu au prochain Conseil Municipal pour demander à l'État français de déclarer l'état d'urgence écologique et climatique.

Deuxièmement, de prendre les devants sur notre territoire en déclarant l'état d'urgence climatique sur la commune de Beauvais, et porter le vote au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglo du Beauvaisis.

Troisièmement, informer de manière visible et honnête tous et toutes les citoyens et citoyennes sur la situation climatique et environnementale.

Quatrièmement, intégrer l'urgence climatique et environnementale dans toutes les politiques publiques ; construire et mettre en œuvre un plan de trajectoire 1,5 degré, visant notamment la neutralité carbone et la restauration de la biodiversité sur notre territoire pour les projets en cours et à venir ; mettre en place un processus systématique d'étude d'impact climatique de ces projets et rendre ces études publiques avant de prendre les décisions.

Cinquièmement, intégrer directement les citoyens dans ces décisions ; créer un conseil citoyen indépendant chargé de veiller au suivi de ce plan dans l'ensemble des politiques publiques et de définir des scénarios et des indicateurs pour chaque étude d'impact climatique et environnementale ; tirer au sort les membres de ce conseil citoyen parmi des volontaires ; fournir les moyens nécessaires à la consultation d'experts, à la facilitation du processus démocratique.

Sixièmement, défendre cet engagement dans chaque projet qui le concerne, au niveau départemental, régional, national, international.

Septièmement, sans délai, appliquer la gratuité des transports en commun, instaurer 2 à 3 repas végétariens par semaine dans les cantines, acter le zéro artificialisation des terres.

Selon le G.I.E.C., 50 à 70 % des leviers d'actions pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre se situent au niveau local, Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis doivent s'engager aux côtés des citoyens afin d'assurer des conditions de vie dignes pour tous et devenir un territoire résilient apte à concilier justice sociale et justice climatique.

Dans l'attente, veuillez agréer Madame le Maire et Présidente de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, nos salutations respectueuses au nom du collectif beauvaisien Marche pour le Climat. »

C'est signé de Monsieur Michel FONTAINE.

Mes chers collègues, en réponse à cette lettre ouverte, je voudrais en préambule rappeler un certain nombre de faits historiques.

L'écologie n'appartient à personne, ni individu, ni mouvement, ni collectif autodéclaré. Et je veux rappeler par exemple que c'est le Président POMPIDOU qui, le premier, le 8 janvier 1971, a créé en France un ministère de l'Environnement. Avec quelques pays, la France était déjà en pointe sur ce sujet, comme elle l'est encore aujourd'hui au niveau mondial.

**MME LE MAIRE** : De même, je veux le souligner, les premières grandes lois environnementales, celles notamment sur l'étude d'impact environnemental, ont été votées dès le milieu des années 70, déjà sous la Présidence de Valéry GISCARD D'ESTAING. Et comme celui-ci avait pu déclarer à son challenger à l'élection présidentielle de 74, dans un débat resté célèbre, qu'il « n'avait pas le monopole du cœur », je voudrais ici très sérieusement vous dire que personne n'a le monopole du souci de la terre et du vivant.

C'est en effet une préoccupation qui nous est commune à tous dans un temps, celui du début du 21<sup>ème</sup> siècle, où jamais la conscience de la fragilité du monde n'a été si vive, confrontés que nous sommes à des mutations climatiques visibles et à des catastrophes écologiques que personne désormais ne se plaît plus à qualifier de naturelles tant nous savons, éclairés par les travaux des scientifiques, qu'elles sont le fait de l'activité humaine et d'un modèle économique productiviste qui n'est plus soutenable.

La marche pour le climat qui s'est déroulée à Beauvais a été en ce sens l'écho d'une marche pour le climat qui s'est tenue partout dans le monde et c'est tant mieux. Si elle n'a pas été entachée de violences à Beauvais, ce dont je me félicite et dont je félicite les organisateurs, elle n'a cependant pas échappé dans ses slogans à certains excès que je déplore. En particulier, je ne peux accepter que certaines personnes aient pu me dénoncer comme une imposture sur le dossier de l'aéroport. Il s'agit là, je le dis simplement, de slogans excessifs qui déshonorent ceux qui les proclament. Car l'engagement en faveur de la protection des populations riveraines de l'aéroport a toujours été depuis 2001 au cœur de mon action ! Avant même d'être élue Maire de Beauvais, je m'étais prononcée pour l'application d'un couvre-feu à l'aéroport de Beauvais. Devenue Maire, j'ai œuvré, et activement, pour sa mise en place que j'ai obtenue en avril 2002, avec l'arrêté ministériel de restriction d'exploitation interdisant tous les mouvements commerciaux entre minuit et 5h. J'attache d'autant plus de prix à cette protection, que j'ai obtenue pour les riverains, qu'il s'agit d'une mesure quasi unique en France puisque Beauvais est le seul aéroport de France avec Orly à placer ses populations riveraines sous la protection d'un couvre-feu. 17 ans plus tard, et c'est encore le cas et ce le sera encore demain, puisqu'en aucun cas la modification envisagée actuellement par les services de l'État ne remet en cause les restrictions d'exploitation mais se borne à autoriser des mouvements qui pourraient être rendus nécessaires par des conditions exceptionnelles, intempéries, grèves. Avec une sagesse que j'approuve, l'ACNUSA a récemment rendu un avis qui doit guider la Direction Générale de l'Aviation civile dans la rédaction de son arrêté définitif, la première version.

Au passage, et je tiens à le souligner, c'est une autorité administrative, l'ACNUSA, dans un dialogue prévu par la procédure avec d'autres autorités administratives, qui a souhaité que soient apportés des éclairages formels, permettant de faire progresser les services de l'État sous le regard vigilant des élus dans l'adaptation de la réglementation.

J'ai bien noté aussi, dans la lettre ouverte du collectif, cet appel insistant à plus de démocratie directe et notamment la mise en place d'un conseil citoyen indépendant, désigné par tirage au sort entre des personnes volontaires. J'ai, sur ces questions, une ligne claire. La démocratie repose sur l'élection. Mais bien évidemment, les élus, responsables pour 6 ans, doivent garder un lien étroit et fort avec les citoyens qu'ils représentent. Et pour cette raison, depuis que je suis Maire de Beauvais, j'ai multiplié les conseils et comités consultatifs, parfois de ma propre initiative, parfois en application de la loi ou des règlements. Je pense au conseil des sages, au conseil de la prospective, aux comités consultatifs de quartiers, aux conseils citoyens dans les quartiers dits de géographie prioritaire au titre de la politique de la ville, au comité des usagers des transports, pour ne citer qu'eux. Je m'expliquerai plus amplement sur le sujet au moment des élections municipales quand le temps du projet sera venu.

**MME LE MAIRE** : Ainsi sur l'écologie, sans aucune obligation légale et bien avant la marche pour le climat, j'ai mis en place un comité pour la transition écologique et le bien-être de Beauvais, qui a publié il y a peu un livre vert fort de 40 propositions dans 5 domaines essentiels : la protection des sols et de la terre et pour le développement d'une agriculture urbaine ; l'innovation sur les questions de mobilités ; l'amélioration de la qualité de l'air et de l'alimentation pour une meilleure santé de tous ; le développement des circuits courts et plus de solidarité ; le partage de la connaissance afin de mieux agir.

De même, sur l'appel du collectif à faire voter une motion déclarant l'urgence écologique et climatique à Beauvais et sur l'Agglo du Beauvaisis, je me dois de faire part de ma surprise. Oui, l'urgence est là, mais elle est là depuis longtemps. Assez de mots ou de postures déclamatoires dont je ne doute pas, du moins chez certains, de la sincérité mais qui ne sont d'aucune efficacité pratique. L'heure n'est vraiment pas aux phrases creuses, à la rhétorique incantatoire qui ne fait plaisir qu'aux militants, l'heure est à l'action. Pour ma part, j'ai agi et j'agis avec constance et détermination pour la protection de l'environnement et des citoyens depuis 2002.

Je voudrais d'ailleurs profiter de cette intervention pour saluer publiquement l'engagement constant et l'action réfléchie et efficace de mon collègue et ami Jean-Luc BOURGEOIS qui s'est toujours préoccupé, bien avant la prise de conscience écologique du plus grand nombre, des politiques de développement durable, de protection de l'environnement, et de prise en compte du bien-être dans Beauvais et le Beauvaisis.

C'est un travail de longue haleine qui a été mené sous son autorité avec les services, que je remercie eux aussi encore pour leur expertise, leur conseil et leur éclairage. En effet, toujours depuis 2002, plus de 80 actions, oui 80 actions ont été engagées par la Ville et l'Agglomération selon le domaine de compétence. Je laisserai, après moi, à Jean-Luc BOURGEOIS, le soin d'énumérer cette liste longue et significative de nos efforts constants en la matière. On me permettra de l'affirmer, sans doute faut-il voir dans cette action continue la raison pour laquelle le territoire, parmi un petit nombre en France, moins de 100, 57 exactement, vient d'être retenu par l'État pour la signature d'un contrat de transition écologique. Ces contrats de transition écologique sont une démarche innovante pour accompagner et soutenir la transformation écologique des territoires. Je dois d'ailleurs préciser un point, il s'agit de territoires volontaires, sélectionnés après appel à projet. 19 territoires expérimentaux avaient été choisis en 2018, notre territoire fait partie de ceux retenus en juillet dernier par l'État.

Et j'ajoute, et c'est une information que je vous livre ce soir, que le territoire du Beauvaisis va s'inscrire dans le dispositif régional Rêve 3, c'est-à-dire la troisième révolution industrielle en Hauts-de-France, portée par la région Hauts-de-France et la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale. Ce dispositif a pour mission de mettre en place de manière progressive une économie décarbonée dans la perspective d'atteindre une décarbonation totale en 2050.

Plus qu'un appel à une motion, certes agréable à ses auteurs, mais déclarant l'urgence écologique, j'aurais préféré que le collectif Marche pour le Climat se réjouisse de ce que notre territoire soit reconnu pour son engagement pionnier dans le domaine environnemental dont témoigne le contrat de transition écologique conclu avec l'État, lequel porte à Beauvais qui plus est sur des actions particulièrement chères aux membres du collectif, à savoir la transition agricole et alimentaire.

De même, mais je veux y voir plus une ignorance que de la mauvaise intention ou de la désinformation, j'ai lu avec surprise que le collectif invite à construire et mettre en œuvre un plan trajectoire 1,5, visant notamment la neutralité carbone et la restauration de la biodiversité sur notre territoire pour les projets en cours et à venir. Mes chers collègues, cela existe déjà et ça s'appelle un plan climat, air, énergie territoriale.

**MME LE MAIRE** : La Communauté d'Agglomération, après un diagnostic approfondi de plusieurs mois pour établir le premier bilan carbone du territoire, présenté avant l'été, est désormais engagée avec ses partenaires dans la rédaction d'un plan d'action.

Au final, de même que je n'accepterai jamais de voir contredire mon aspiration à prendre soin de notre environnement, je ne veux pas critiquer dans leurs intentions les membres du collectif local Marche pour le Climat. Nous ne serons en effet jamais trop nombreux sur cette question qui, légitimement, est l'affaire du siècle. Mais si les intentions du collectif sont bonnes, je le dis sans détour, les propositions sont dépassées. Pour le dire autrement, elles sont datées ou inadaptées, anciennes et plutôt dépassées par l'urgence climatique.

Ainsi, sur la gratuité des transports collectifs, mais, elle existe à Beauvais pour plus de 60 % des usagers, à savoir les moins de 18 ans, les plus de 60 ans, les demandeurs d'emploi et les invalides, les autres publics étant soumis à un des tarifs les plus bas de France qui fait parler le GART, le Groupement des Autorités Responsables de Transport, de quasi gratuité à Beauvais. Et je vous confirme ici que nous maintiendrons donc dans l'avenir le billet unique de transport à 1 € qui, je le rappelle, permet de circuler dans toute l'Agglo toute une journée. Et je note que la région des Hauts-de-France vient de s'engager dans le même dispositif en proposant l'autocar à 1 € partout en Hauts-de-France.

En fait, l'enjeu n'est pas là. La priorité, ma priorité, nos priorités, ce sont les travailleurs de notre territoire qui sont dépendants de la voiture pour se rendre à leur travail. Plus de 25 000 habitants de l'Agglo viennent ainsi travailler en voiture chaque jour à Beauvais et 6 000 actifs beauvaisiens quittent eux la Ville dans un mouvement inverse pour travailler sur d'autres territoires. La gratuité du bus ne leur serait d'aucune utilité. Et ces habitants de la Ville ou de l'Agglo dépendent de leur voiture pour aller travailler.

D'ores et déjà, je souhaite pour ma part mettre en place et développer un véritable service public de covoiturage, domicile-travail, pour lequel, avec l'appui de services et de partenaires, j'ai lancé les premières réflexions préalables à une préfiguration, la collectivité s'inscrivant parmi les territoires pionniers sur ce point en France.

De même, sur la proposition d'instaurer des repas végétariens, je tiens à dénoncer une mesure idéologique et potentiellement attentatoire aux libertés individuelles et à la santé des enfants. La question c'est plutôt celle des repas bio, qui font l'unanimité, et pour lesquels nous nous sommes engagés, pas des repas végétariens, même si aujourd'hui j'ai déjeuné à la cantine et le repas était sans viande, donc par définition végétarien, cela relèverait plutôt d'un autre militantisme moins consensuel car sur le fond contestable. Mais ce n'est pas ici l'objet du débat et si je réaffirme mon soutien à l'amélioration du bien-être animal, je condamne des propositions hâtives qui, outre le fait de stigmatiser l'élevage et tout un ensemble de professions, ne sont absolument pas validées par la communauté scientifique et les nutritionnistes, et plus encore s'agissant d'un public d'enfants qui a besoin de protéines. J'insiste beaucoup sur ce point, n'oublions jamais que le repas à la cantine est pour certains enfants le seul repas complet et équilibré qu'ils font dans la journée.

Je déplore donc profondément que la question du bio soit détournée par un militantisme végétarien qui fait abstraction des questions sociales et de santé de l'enfant. Sur ce sujet, sachez que j'aurai le moment venu l'occasion de m'exprimer sur mes propositions en faveur du bio à la cantine, du maraîchage et des filières courtes, dont je fais une de mes 3 ou 4 priorités majeures.

Enfin, sur le zéro artificialisation des sols, quelques remarques si vous le permettez.

**MME LE MAIRE** : Depuis 20 ans, cette affaire est au cœur des politiques publiques de l'État en matière d'urbanisme, et je pense qu'il ne faut pas feindre de le découvrir aujourd'hui. La zéro artificialisation des sols, on y est presque, étant précisé qu'il s'agit là aussi d'une image. Le zéro absolu est impossible à atteindre ; il faut, dans le contexte d'un pays comme la France où la population augmente et continuera encore à augmenter, nous dit l'INSEE, répondre aux besoins en logements comme il faut répondre aux entreprises qui se développent et qui assurent les emplois sur notre territoire. Là encore, pas d'idéologie ni de démagogie sur ces questions, mais limiter la consommation des terres au strict nécessaire, aujourd'hui nous y sommes à Beauvais. Ainsi, lorsque j'ai pris en charge le devenir de la Ville en 2001, le plan d'urbanisme en vigueur prévoyait d'urbaniser près de 800 hectares de terres agricoles pour le développement de Beauvais. Par 2 grandes révisions du document, en 2007 et en 2017, j'ai divisé quasiment par 4 ce chiffre, le document prévoyant aujourd'hui 200 hectares de zones à urbaniser, majoritairement tournées vers le développement économique. Et puis, cette précision apportée je crois aussi surtout utile d'élargir la réflexion des membres du collectif, que je crois un peu étroite. Zéro artificialisation c'est très bien mais cela ne suffira pas. Il faut aller plus loin et désalphater nos villes, j'en ai l'intime conviction, informer que le climat en 2100 ne sera pas celui qui prévaut aujourd'hui à Beauvais mais ce sera celui des régions méditerranéennes. Si nous voulons donc créer des îlots de fraîcheur en ville, c'est dès maintenant qu'il faut nous y préparer, mais là encore le moment venu j'aurai l'occasion de m'exprimer sur ce point, lui aussi essentiel.

Dans l'attente, je prie tous les Beauvaisiens et habitants de l'Agglo, que je sais partager avec moi le souci de notre environnement, ceux qui ont marché pour le climat et les autres non moins sincères et préoccupés de la Ville et du territoire qu'ils laisseront à leurs enfants, de nous rejoindre dans une démarche volontaire et bienveillante. Dans quelques semaines, va s'ouvrir une campagne municipale où ces sujets seront, je l'imagine, au cœur des débats, des réflexions et des préoccupations. Je pense qu'il s'agira là d'un moment fort de démocratie locale, en espérant évidemment un débat, certes parfois contradictoire, mais qui éclairera nos concitoyens, qui enrichira les esprits et permettra à tout un chacun de se questionner légitimement et en connaissance de cause sur les propositions des uns et des autres.

Nous sommes depuis longtemps, et vous le constatez, engagés dans une démarche irréversible en faveur de la protection de nos concitoyens contre les menaces climatiques, car protéger nos concitoyens c'est protéger aussi la nature et protéger avant tout l'humanité.

Merci de votre attention et je vais passer la parole à Jean-Luc BOURGEOIS.

**M. BOURGEOIS** : Merci Madame le Maire. Mes chers collègues, la lettre ouverte qui vous a été lue, et remise à Madame le Maire par le collectif, fait état en matière climatique d'une situation inquiétante, préoccupante et qui nécessite des réponses et surtout des mesures prises à tous les niveaux.

En tant qu'adjoint à l'environnement au sens le plus large du terme depuis 2001, et aussi vice-président de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis entre 2001 et 2014, nous avons, avec les services, depuis cette date, initié des orientations et des mesures concrètes. Vous les lister toutes, Madame le Maire a dit qu'il y en avait 80 environ, serait beaucoup trop long et certainement inapproprié aujourd'hui. Cependant, pour répondre à vos interrogations, nous pouvons mentionner les axes principaux de nos actions. Je me suis permis de les regrouper en 6 points, qui répondent à des items dans la lettre ouverte.

La lettre parle déjà de « prendre les devants », nous l'avons fait et le faisons par les documents planificateurs, ne les oublions pas. L'agenda 21 Ville, devenu ensuite pour l'Agglomération le Plan Prospective 21 Beauvaisis 2030, qui a été clôturé cette année.

**M. BOURGEOIS** (suite) Le Plan de Déplacement Urbain de 2004, à une époque où il n'était pas encore obligatoire, compte tenu de la taille de notre collectivité, d'arrêter un tel plan. Aujourd'hui, le plan climat air, énergie territoriale, démarré en 2007, est dans sa phase de validation administrative ; construit autour de 5 thèmes et préconisant 25 actions dans les secteurs du bâti, des énergies renouvelables, des transports, de l'aménagement du sol et de l'économie circulaire. Je précise que toutes les actions ont été arrêtées à l'issue d'ateliers citoyens, rassemblant les associations, les entreprises, le pouvoir public et les élus. Le contrat de transition écologique, que vient d'évoquer Madame le Maire, le Beauvaisis, territoire de transition agricole et alimentaire, c'est son nom, il doit être coconstruit entre l'État, les acteurs du territoire, et la collectivité. Les acteurs que sont les citoyens, les associations, les communes, les entreprises, et tous ces acteurs vont proposer des projets concrets. On peut annoncer, Madame le Maire, que le 12 novembre prochain, est prévu à la Maladrerie un mini Grenelle dans le cadre d'une journée entre ces partenaires.

Deuxième point, l'information. Informer correctement les citoyens. Dès 2004, ont démarré les travaux de l'Ecospace, qui avait pour vocation, et qui a toujours pour vocation, et de plus en plus, d'être une structure de rencontres, d'éducation, et de démonstration autour du développement durable. Le Conservatoire d'espace naturel de Picardie en a été le premier occupant permanent. En 2018, le nouveau projet associatif, avec l'ouverture de la grange, y accueille une vingtaine d'associations et en héberge 4. Je mentionne seulement la dernière rencontre, qui a eu lieu il y a une semaine environ, avec le CRESS, ce qui veut dire Chambre Régionale de l'Economie Social et Solidaire, il y avait 40 personnes. Vous voyez, nous sommes dans du concret. Et aussi, toutes les manifestations Ecospace en fête.

Troisième point, la biodiversité. Restaurer la biodiversité. Dès 2002, la Ville a été précurseur dans les nouvelles techniques de gestion des espaces publics : plan zéro phyto, économie d'eau, gestion différenciée, éco pastoralisme, plantes mellifères, ruches. Depuis 2005, le marais de Saint-Just a été traité comme une zone naturelle, et il vient d'être classé zone naturelle sensible, en 2017 par le Département. La C.A.B. gère également le site Natura 2000 du massif forestier du Haut Bray. Nous sommes ici très heureux d'être quasiment les correspondants du CPIE de l'Oise, ça fera la troisième rencontre de cette année et une nouvelle est prévue le 17 novembre prochain. Ce qui prouve bien, avec à chaque fois des intervenants venant de Beauvais, et des débats, que vraiment nous sommes remarqués par les autres acteurs comme des pionniers de la restauration de la biodiversité.

Nous soutenons aussi localement, vous le savez bien, vigoureusement, toutes les actions de compostage dans les quartiers, Collembole pour ne pas le citer, qui est maintenant présent presque partout dans les quartiers de la Ville. Et nous avons créé de nouveaux jardins familiaux exemplaires, pour donner l'exemple des bonnes pratiques.

Quatrième point, freiner l'artificialisation des terres de la commune. Madame le Maire a détaillé l'outil que nous avons utilisé, c'est-à-dire le PLU de la commune, je n'y reviens pas. Cependant, comment ne pas mentionner la première ferme urbaine qui s'est ouverte en 2016 avec aujourd'hui 5 hectares exploités en maraîchage par 2 personnes et qui alimente des boutiques, le marché de la Ville, le marché bio. Nous recherchons toujours de nouveaux maraîchers et pouvons mettre à leur disposition environ 10 hectares et nous avons le plaisir d'avoir une nouvelle candidate que nous avons retenue pour exploiter au moins 2 hectares autour de l'Ecospace.

Cinquième point, la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2006, nous avons fait évoluer l'achat des bus qui passent du gasoil au GNV et à l'hybride, puis en partie à l'électrique depuis 2017. Nous avons mis en service un réseau de chaleur bois dans le quartier Saint-Jean, qui permet une économie de 5 500 tonnes de dioxyde de carbone.

**M. BOURGEOIS** (suite) Parlons aussi de l'évolution du parc de matériel automobile de la Ville, de l'Agglomération, et du C.C.A.S., vers le tout électrique depuis 2012. Nous avons à présent des Zoë, des Kangoo, des vélos électriques, des scooters électriques, 34 véhicules électriques aujourd'hui, et qui ont permis, nous avons fait les calculs, d'économiser 9 720 litres de carburant fossile et éviter le rejet dans l'atmosphère de 20 tonnes de dioxyde de carbone. Vous voyez, tout cela c'est du concret, c'est du chiffré. Le déploiement sur la Ville d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, qui aujourd'hui maintenant est fort utilisé. Nous disposons de 6 parcs éoliens présents dans la C.A.B. et puis, pour le futur théâtre du Beauvaisis, il y aura une pompe à chaleur géothermique.

Enfin, dans le domaine de l'alimentation et de la santé. Dès 2005, nous avons initié un plan santé pour les plus démunis et, peut-être l'avez-vous oublié, lutté contre l'obésité. C'était le plan EPODE. Nous avons fait les investissements nécessaires pour permettre l'ouverture du pôle de santé Clemenceau en 2014. Nous soutenons également et facilitons tous les projets dans le domaine de la santé et ils sont de plus en plus nombreux ceux qui se présentent à Beauvais. Depuis 2018, il y a la mise en place d'un marché bio, la signature du contrat local de santé, et en juillet dernier le dossier de notre Ville a été retenu dans le cadre des nouveaux contrats de transition écologique, comme l'a évoqué Madame le Maire.

Je vais un petit peu détailler ce point avec les nouvelles de l'instant. Avec la mise en place de ce contrat de transition écologique, nous travaillons à un système alimentaire durable, en détaillant toutes les étapes que sont la production, la transformation, la distribution, la consommation, et enfin la production de déchets, et ce avec un calendrier très serré puisque la signature, je parle de signature, de la charte, est prévue au mois de décembre de cette année. En ce qui concerne notre restauration scolaire, sujet évidemment qui préoccupe tout le monde. Il y a aujourd'hui, d'après les chiffres que m'ont donnés les services, 3 856 enfants inscrits à cette restauration scolaire, ce qui représente 67 % de l'effectif, ce qui est important et semblable à d'autres grandes villes comme Amiens. Nous proposons aujourd'hui un produit bio par jour, que ce soit légume, fruit, laitage. Une fois par semaine est proposé, Madame le Maire je crois l'a dit, un menu dit alternatif, c'est-à-dire sans viande ni poisson. Le travail mené, et c'est là le plus délicat, sur la rédaction et le contenu des marchés publics, pour avoir accès aux filières locales et aux produits bio, est sur le point d'être finalisé grâce à la collaboration que nous avons eue avec certaines associations spécialisées, je citerai Bio Hauts-de-France. Les commandes devraient pouvoir être lancées en décembre de cette année. Vous voyez tout cela, ce sont des éléments concrets.

En conclusion, que pourrions-nous dire ? Mes chers collègues, voici énumérées, je crois que c'est logique de le faire un peu de temps en temps, quelques actions fortes, mises en place depuis 2001. Il faut s'en réjouir mais aussi savoir rester lucide et modeste car la route qui reste est longue et pleine d'embûches et de difficultés. Nous faisons pleinement confiance aux services qui ont toujours su se mobiliser et innover. Mais pour aboutir aux résultats qui sont nécessaires, que nous espérons tous, que nous voulons tous, nous avons besoin de tout le monde, de tous les élus bien sûr, de nos concitoyens, travaillant en harmonie ensemble et il ne s'agit pas par ce biais d'introduire des divisions mais de travailler ensemble. Car la plupart des gens sont convaincus, peut-être pas sur tous les dossiers mais sur certains dossiers, et il faut l'utiliser. Chacun de nous, dans cette réforme absolument indispensable et qui va changer certainement notre manière d'être et de penser, doit apporter sa pierre à l'édifice pour corriger ce qui ne va pas aujourd'hui. Je vous remercie.

**M. NARZIS** : Merci Madame le Maire. Alors, je ne vais pas être tout à fait d'accord avec vous, vous vous en doutez un petit peu. Vous venez de nous lire la lettre qui vous a été adressée par le collectif beauvaisien Marche pour le Climat. Notre groupe fait clairement sien le contenu de cette lettre et en partage les objectifs. L'heure n'est plus aux discours mais aux actes. Notre Ville et notre Agglomération ont un rôle à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité. Nous vous le disons franchement, nous ne partageons pas votre optimisme sur votre action. Nous estimons que Beauvais et le Beauvaisis n'ont pas encore démontré une réelle volonté de s'engager dans ce combat. Nous en voulons pour preuve un certain nombre de décisions que vous avez prises ces dernières années. Tout d'abord la suppression d'une place publique pour en faire un centre commercial, alors que cet espace aurait pu devenir un poumon vert en cœur de ville. Idée que nous avons d'ailleurs défendue aux côtés de nombreux habitants. Ensuite, il y a eu une réforme des transports collectifs, qui a conduit à la réduction de certaines lignes et à la suppression de nombreux arrêts. Une politique du vélo qui s'avère aléatoire. Beauvais ne dispose toujours pas de voies cyclables ininterrompues, et le plan vélo bien qu'intéressant n'est toujours pas financé. Une restauration collective où le bio est peu présent, en réalité. Et à ce propos, nous n'oublions pas Madame le Maire qu'en 2016, il y a seulement 3 ans, lorsque vous étiez Sénatrice, vous vous êtes opposée à un amendement prévoyant d'introduire d'ici 2020 40 % de produits locaux et 20 % de produits bio dans les restaurants dépendant des collectivités publiques, alors qu'au même moment l'Assemblée Nationale, gauche-droite confondues, l'a voté à l'unanimité. Citons également votre décision récente de déroger au couvre-feu sur l'aéroport de Beauvais Tillé. Si, c'est une dérogation. Sans qu'aucune étude d'impact sur l'environnement et la santé publique n'ait été menée. Ce manquement d'ailleurs vous a valu un avis défavorable de l'Autorité nationale de contrôle des nuisances.

Madame le Maire, l'écrivain et poète Pierre VERDY disait « il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour ». Dans la lutte contre le changement climatique, c'est la même chose. Verdir son discours à la veille des élections municipales ne suffit pas, il faut passer aux actes. Les élus de l'opposition, de gauche et écologistes, vous demandent de déclarer dans notre Ville effectivement un état d'urgence écologique, à l'instar de plusieurs centaines de collectivités à travers le monde, mais aussi de villes françaises comme Paris, Rennes, Mulhouse, Montreuil, ou encore Balma, et de porter ce débat en séance du Conseil Communautaire. Je ne pense pas que ces collectivités ont choisi de faire seulement de la rhétorique. Cette mise en état d'urgence doit s'accompagner d'un plan local d'actions pour la transition écologique ambitieux, financé et soumis à un calendrier précis. Appelant sans calendrier et sans financement, n'a aucun intérêt. Au sein de ce plan, des mesures concrètes pourraient être applicables immédiatement et dans les 5 années à venir. Nous proposons notamment, dans l'immédiat, qu'un arbre soit planté pour la naissance de chaque beauvaisien, chaque arbre contribuerait à la création d'îlots de fraîcheur dans la Ville, rues, cours d'école, avec pour objectif de faire baisser les températures en cas de canicule et de lutter contre la pollution. Que notre Ville prenne un arrêté anti-pesticide pour protéger toute habitation et bâtiment privé et public dans un périmètre de 150 mètres. Que notre Assemblée municipale acte l'arrêt de l'artificialisation des terres agricoles. Et que vous reveniez, Madame le Maire, sur votre décision de déroger au couvre-feu en cours sur l'aéroport de Beauvais-Tillé. Sur les 5 années à venir, nous proposons la généralisation de l'alimentation bio pour la restauration collective, qui alimente les cantines scolaires, certaines maisons de retraite et les repas proposés aux agents de la collectivité.

**M. NARZIS** (suite) Le développement du réseau de transports collectifs est une nécessité, avec l'instauration de la gratuité pour tous. La fin de la collecte des déchets verts en porte-à-porte, le retour en régie publique de l'eau à partir de 2023, et la mise en place d'un conseil citoyen, comme le demande le collectif, qui sera chargé du suivi du plan d'actions et en communiquera l'état d'avancement à l'ensemble de la population.

Madame le Maire, nous avons le devoir historique de nous engager en faveur du climat et de la biodiversité, nous sommes sûrement la dernière génération de décideurs publics à pouvoir agir. Après, vous le savez, il sera trop tard.

Avant de terminer cette déclaration, je voudrais juste donner une précision sur le collectif. Je vous le dis, alors ce n'est peut-être pas votre volonté mais j'ai trouvé des mots quand même un peu dédaigneux sur les membres du collectif. Je pense que, au sein de ce collectif, il y a des gens qui sont de tous les horizons, et en particulier de tous les horizons politiques. Et je pense que leur combat est sincère sur la question du réchauffement climatique. Et vous savez, moi j'ai participé à la marche pour le climat samedi dernier et j'étais ravi de voir que certains élus de votre majorité étaient avec nous, en bas de la statue Jeanne Hachette, pour prendre une photo collective et effectivement s'engager contre le réchauffement climatique. Je ne pense pas qu'à ce moment-là, ils pensaient que les membres du collectif étaient des gens qui étaient avec des propositions hors-sol ou des propositions qui étaient orientées idéologiquement. Voilà Madame le Maire.

**M. TABOUREUX** : Monsieur NARZIS, vous avez parlé de Montreuil donc on va parler de choses concrètes. Montreuil c'est une ville qui est à peu près 1,8 fois plus grande que Beauvais en nombre d'habitants. Vous pourrez vérifier tout ce que vous voulez. Et donc, ils ont lancé un plan lumière, un contrat de performance énergétique pour l'éclairage public comme la ville de Beauvais. Ils ont choisi la même entreprise que la ville de Beauvais. Leur plan lumière a commencé plus de 2 ans après le nôtre. Le nôtre va s'achever au niveau des travaux au mois d'avril 2020, donc ils sont toujours en cours. Ce plan concerne moitié moins de points lumineux que pour la ville de Beauvais et 7 fois moins de mâts changés. Alors ce ne sont pas les mâts qui créent l'économie d'énergie mais ce sont les points lumineux et donc il s'agit de 6 000 points lumineux, alors que pour la ville de Beauvais c'est 11 000. Donc au moins sur ce point, sur un dossier que je connais bien, vous pouvez parler de Montreuil mais c'est plutôt Beauvais qu'il faut montrer en exemple.

**M. SALITOT** : Moi aussi j'ai lu avec attention le courrier qui avait été adressé par le collectif Marche pour le Climat. Je pense qu'on est tous, évidemment on se sent tous concernés autour de cette table par le sujet. Je fais partie d'une génération à qui on a promis la crise quand j'étais jeune, on promet aujourd'hui bien pire à celle de nos enfants. Et on est évidemment bien concernés par la volonté de leur éviter de subir le dérèglement climatique et surtout ce qu'ils vont en vivre dans les années qui arrivent.

Moi je pense que l'action elle doit être locale et elle doit être très concrète. Quand vous dites, et quand Monsieur BOURGEOIS dit il faut que ce soit l'action à l'unisson de tout le monde, je pense que c'est aujourd'hui le cas, on n'a pas peur du débat démocratique contrairement à ce qu'on peut entendre, il y a des permanences. Il y a les permanences des services, il y a le contact permanent avec les habitants, il y a les conseils consultatifs de quartier, il y a même des chats, il y a des choses qui sont faites sur les réseaux sociaux, il y a des sites participatifs, il y a des agents de la Ville qui sont à la proximité, il y a le C.C.A.S., il y a l'accueil de la Ville.

**M. SALITOT** (suite) Je pense que l'accueil et le débat autour de ces questions-là, il est permanent entre nous avec les citoyens et au sein de la Ville, je pense qu'il est quasiment permanent. D'ailleurs, la gestion de l'environnement on la fait ensemble depuis plusieurs années. Au sein de la commission Environnement, il y a un membre de l'opposition qui siège avec nous et je crois qu'il y a une quasi unanimité sur tous les sujets, Madame FONTAINE, quand il s'agit de gestion des arbres, du patrimoine des arbres, on prend les décisions ensemble. On les prend ensemble. C'est-à-dire, on n'est pas toujours d'accord sur le sujet au début, on débat, on peut passer presque une demi-heure sur chaque dossier, et la décision elle est prise de manière commune. D'ailleurs, sur la gestion des arbres, je tiens quand même à rappeler qu'on met en valeur notre patrimoine arboricole, on a fait un circuit sur les arbres remarquables au sein de la ville de Beauvais, il y a énormément de choses qui sont faites par les services espaces verts de la ville de Beauvais. Le parc Dassault, il a été complètement réhabilité, il y a un très gros travail, il y a les services qui font un énorme travail dessus et ils le font aussi parce qu'ils sont soutenus par des élus qui veulent que ce travail soit fait. Et là encore, je rends hommage à Monsieur BOURGEOIS qui a fait un énorme travail depuis plusieurs années.

Sur la gestion de l'eau, c'est pareil, le travail il est extrêmement sérieux, il est fait. La qualité de l'eau à Beauvais, elle est là. D'ailleurs, il y a le rapport sur l'eau annuel qui sera présenté au Conseil Municipal dans quelques minutes, et vous verrez que la qualité de l'eau c'est quelque chose qui est pris très au sérieux. Le travail a été aussi fait sur la gestion des rivières, je tiens à préciser que c'était un sujet extrêmement important pour la biodiversité à Beauvais, et je n'ai pas entendu un Maire absent ou qui se cachait lorsqu'il y a eu des pollutions suite à l'usine Spontex. J'ai vu au contraire un Maire extrêmement volontaire et soucieux d'alerter les autorités compétentes, et d'ailleurs c'est ce qu'a fait notre équipe.

Sur le choix des cantines, dès le début du mandat de l'équipe Beauvais pour Tous, et je n'étais encore qu'un enfant, il avait été fait le choix de garder une unité de production culinaire. Je crois que c'était un sujet politique très fort et une marque de confiance envers nos agents et envers l'avenir. Eh bien aujourd'hui, cette décision, qui a été prise à l'époque, nous permet de réfléchir justement à l'introduction d'une plus grande part de bio, à l'introduction de circuits courts, et on a la chance sur le territoire de Beauvais d'appartenir à un territoire agricole avec une agriculture et aussi avec des entreprises et des universités qui peuvent nous aider à travailler sur ces sujets-là. Je crois que c'est le cas aujourd'hui.

Sur l'écologie proprement dite, nous avons une ferme urbaine à Saint-Jean, qui fonctionne, nous avons des jardins familiaux, il y a des centaines de parcelles, je ne sais pas le nombre exact du nombre de parcelles de jardins familiaux, je pense que Monsieur BOURGEOIS l'a en tête. Quand on fait la tournée des jardins familiaux de Beauvais, il y a des milliers de Beauvaisiens qui cultivent leur potager grâce aux jardins familiaux. Et ça aussi c'est une décision politique forte, c'est un choix politique fort, il n'y a, je crois, aucune autre ville dans l'Oise qui a fait ce choix-là.

Sur le problème d'urbanisme des arbres qu'il faut planter, on est d'accord, on est face d'un vrai problème, mais encore une fois Madame FONTAINE est très au courant. C'est-à-dire pendant des années et des années, on a planté des essences d'arbres qui n'avaient pas un développement adéquat avec le milieu urbain. Ça a créé des nuisances. Même ces arbres, ils tombent malades parce qu'ils n'ont pas à être plantés sur la voie publique. Les essences d'arbres qui doivent être plantées, aujourd'hui nos services le font. Et ils sont à développement moins important que les arbres qui étaient plantés il y a 30 ou 40 ans et qui nous font évidemment de très belles allées vertes de platanes mais qui malheureusement créent pour les habitants des gênes quasiment permanentes.

**M. SALITOT** (suite) Donc il faut repenser aussi. L'écologie elle ne peut pas se faire contre les habitants, elle ne peut pas se faire à l'inverse de ce que les gens vivent au quotidien, il faut penser à eux. Et le développement de ces nouveaux arbres, parfois il n'est pas toujours évident, il n'est pas toujours facile, on le voit sur la place Jeanne Hachette, les arbres sont là, ils sont présents, ils ont été plantés, et pourtant on a l'impression qu'on ne les voit pas assez, on a l'impression que la place est trop minérale et qu'on ne les voit pas assez. Eh bien ils sont là, c'est juste que les essences qui ont été plantées et qui sont les bonnes, on voit bien qu'elles ne suffisent pas toujours. Et donc, la réflexion qui est celle de notre équipe, qui est de créer des îlots de fraîcheur, elle est extrêmement importante et je pense qu'elle va amener des projets concrets à l'avenir qui sauront répondre à ce besoin en tout cas d'îlots de fraîcheur. Car effectivement le climat évolue et la ville de Beauvais va se réchauffer comme l'ensemble du territoire.

Sur le plan vélo, je partage en partie votre mécontentement sur les pistes cyclables. C'est effectivement désagréable quand on est cycliste de devoir descendre d'une piste cyclable et puis reprendre la route. Mais ça c'est l'évolution de la loi, c'est aussi l'évolution de ce que l'État a impulsé, c'est l'évolution des pratiques aussi. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, dans la loi, il était prévu des pistes cyclables en remplacement des voiries qui seraient refaites, ce qui a été fait partiellement, il y a des voiries qui ont été refaites et des pistes cyclables qui ont été mises. Si, il y en a eu qui ont été faites, je ne sais pas le chiffre qu'il y avait de pistes cyclables en 2001 mais je pense qu'on peut le retrouver, il y a eu des pistes cyclables qui ont été faites. Heureusement aujourd'hui, on va passer à une autre stratégie, c'est-à-dire qu'on va réfléchir, inversement, c'est-à-dire qu'on va d'abord réfléchir à des circuits de pistes cyclables et on va refaire les voiries en fonction de la réfection des circuits de pistes cyclables. Quant aux moyens qui vont être alloués au plan vélo, je pense que vous avez vu que le plan vélo il avait été fait en concertation avec beaucoup d'associations d'usagers de vélos, que la plupart de ces associations étaient enthousiastes du plan vélo. Il y a eu certainement une incompréhension sur les moyens alloués. Moi je vous le dis sincèrement, on n'a pas fait un plan vélo aussi ambitieux pour ne pas lui donner les moyens. C'est impensable qu'on ne donne pas les moyens au plan vélo, on le fera, on fera un plan vélo ambitieux, et vous verrez qu'à l'avenir, y compris dans le débat aux Municipales, le vélo est une priorité pour nous. Ce combat il n'est pas idéologique, il est éminemment politique parce qu'il tient de la vie de la cité mais il n'est pas politicien. C'est-à-dire qu'il n'appartient pas à une famille politique. J'ai entendu, vous m'avez dit il y a des gens dans le collectif qui sont de tout bord, de tout horizon. Je suis très heureux de l'apprendre. Mais seulement, j'ai vu une chose dans la marche pour le climat qui m'a heurté, c'est qu'il y avait eu une accusation tout de suite contre une compagnie aérienne, contre le développement de l'aéroport Beauvais Tillé. Je pense que c'est normal que les riverains aient des inquiétudes quand les choses changent. Dans ma vie personnelle, je suis avec quelqu'un qui a vécu pendant très longtemps à Plouy-Saint-Lucien, donc je crois que je connais un peu la problématique des nuisances puisque Plouy-Saint-Lucien c'est juste en dessous le couloir d'atterrissage de l'aéroport. Seulement ces inquiétudes, on ne peut pas non plus les exacerber. Il y a des faits et il y a des choses qui sont extrêmement importantes. On n'est pas là non plus pour exclure de facto un secteur d'activité économique qui clairement embauche énormément de nos concitoyens, qui fait rayonner le territoire ; on n'est pas là pour exclure, on n'est pas là pour culpabiliser les gens, on est là pour trouver des solutions communes et travailler ensemble. Je pense qu'autour de cette table, je crois sincèrement que nous sommes tous de bonne volonté. N'oublions pas qu'il y a des gens qui s'engageront dans le débat qui, à mon avis, ont des ambitions beaucoup plus obscures que les nôtres. Ne nous écharpons pas sur des sujets sur lesquels clairement on peut se réunir et sur lesquels on peut travailler ensemble, en tout cas c'est en ce sens que je voulais intervenir ce soir.

**MME GEFFROY** : Merci. Chers collègues, quelques réactions après tout ce que je viens d'entendre. D'abord, une première sur pas de sectarisme et en effet, tout le monde, on est tous ensemble. Donc merci de nous inviter aussi lorsqu'il y a des formations sur la permaculture à l'Agglo du Beauvaisis. Première chose.

Ensuite, j'ai noté différentes choses et je trouve que peut-être en effet il y a des petites avancées mais c'est très très lent. Quand Monsieur BOURGEOIS nous dit l'Ecospace 2018, ça a été inauguré avec les associations mais ça fait très longtemps qu'on attend un vrai espace et que les associations autour de l'environnement essaient de s'installer, de trouver des moyens. En effet, il faut aller beaucoup plus vite, je pense que la volonté politique, les services font vraiment très bien leur travail, il n'y a aucun souci mais il faut vraiment une volonté politique bien plus forte. Où en est-on de la rénovation des bâtiments municipaux par rapport aux problèmes du réchauffement et les rénovations de gymnases d'école ça va très très lentement. Une école par mandat quasiment, un ou deux gymnases. Evidemment oui, mais les économies et le problème du réchauffement il est là aussi. Je pense aussi, en effet le plan climat énergie qui a été signé, dont nous avons eu connaissance, à l'Agglo du Beauvaisis, mais ça fait longtemps que je réitère et je réitère et je reparle toujours de la qualité de l'air intérieur, dans les écoles, dans les structures municipales, dans les piscines, dans tous les équipements. Ça n'avance pas, ça n'avance pas très vite, ça n'avance pas. Je voulais aussi redire que, par rapport à l'artificialisation des sols, on a quand même voté au dernier Conseil Municipal encore un nouveau lotissement sur des terres qui sont actuellement cultivées, à côté de la Maladrerie Saint-Lazare en bas de l'avenue de Rostand, on a bien voté encore, je pense que nous on s'est abstenus d'ailleurs, mais encore un lotissement de maisons individuelles sur des terres qui en ce moment sont des champs. Il faut mettre en cohérence les discours et les actes. Et ce qui me vient aussi à l'esprit, c'est que ces champs, moi j'y passe vraiment tous les jours, à côté de l'école Pagnol, est-ce que par rapport aux traitements pesticides, ces champs est-ce qu'on est sûrs qu'il n'y a pas de traitement à proximité des habitations ? Maintenant je me pose des questions, je ne sais pas. Est-ce que les éclaircissements sont importants, est-ce qu'il ne faut pas en effet prendre cet arrêté de ne pas traiter autour des habitations, comme l'ont pris d'autres communes ? Je suis aussi totalement en désaccord, Madame le Maire excusez-moi, mais sur le problème de l'équilibre des repas pour des enfants. Les enfants peuvent manger des repas végétariens, des familles d'enfants végétariens, sans carence, ils peuvent très bien grandir en mangeant des repas équilibrés mais sans viande. Puisqu'on sait bien, le problème de l'élevage industriel, alors on n'est pas obligé non plus de mettre de la viande industrielle à la cantine mais il y a un problème, c'est un problème de santé publique ce problème de manger, notre régime qui est autour de la viande. Nos menus sont organisés autour du plat de la viande. Il faut aussi que dans les cantines on pense qu'on peut manger équilibré autrement, donc là moi je ne suis pas en accord du tout avec ce que vous nous avez dit.

Et je terminerai pour parler du problème des transports, des mobilités, je crois que la vision elle est toujours un peu parcellaire, on parle du transport collectif, on parle du plan vélo. L'intérêt et l'urgence c'est l'intermodalité. Le problème c'est le dernier kilomètre, comment de chez soi on va jusqu'à la gare pour aller prendre un train. Je crois que nous ne sommes pas, enfin vous n'avez pas pris les décisions assez courageuses et urgentes qu'il faut sur ce problème de la mobilité. Les Beauvaisiens utilisent leur voiture parce qu'on n'a pas d'autres propositions alternatives et qu'il faut être beaucoup plus moteurs sur ces sujets-là. Voilà ce que je voulais, en quelques mots, dire sans polémique clairement mais donner mon opinion par rapport à ce qui a été échangé ici.

**M. PIA** : Merci Madame le Maire. Moi je voudrais vous remercier d'ailleurs de poser ce soir ce débat sur le réchauffement climatique, eu égard aux dernières manifestations qui ont eu lieu et auxquelles certains de nos élus ont aussi participé, aussi par solidarité vis-à-vis d'un mouvement qui aujourd'hui est devenu international sur la nécessité de bien voir et prendre le problème en face. Justement, tout ce que vous avez dit, Mesdames et Messieurs de l'opposition, je pense qu'on est au-delà aujourd'hui, Madame le Maire l'a dit à l'instant, de ces grands discours un peu incantatoires sur l'environnement et le réchauffement climatique. Nous, depuis 2001, on a simplement travaillé sur des mesures qui sont concrètes, pragmatiques, qui aussi mettent, et ça je voudrais le dire parce que je pense qu'on ne réussira sur cette question que si on met quand même l'environnement au regard des problématiques économiques et sociales. Si on ne prend pas en compte aussi la problématique économique et sociale, nous allons au devant de gros problèmes. Ce qui me semble important, et dans d'autres domaines qui me sont plus personnels au niveau professionnel d'ailleurs, on parle beaucoup aujourd'hui de la nécessité de faire prendre en compte à l'environnement une valeur économique. On parle de services environnementaux. Ce sont des choses aujourd'hui sur lesquelles il faut vraiment qu'au niveau international nous puissions évoluer. Tant qu'on ne reconnaîtra pas aux aménités, à tout cet environnement la biodiversité, l'eau, une valeur réellement économique importante pour la sauvegarde de notre planète, malheureusement je crains que nous n'avancions pas. C'est vraiment un sujet qui est éminemment important et qui résulte d'une prise de conscience au niveau international. Après, au niveau local, pour autant nous devons agir et nous agissons depuis 2001. Nous avons des grands projets également. Moi je rappelle, et je vais être très concret, très précis sur les projets que nous allons réaliser pour quelque chose que je suis de plus près qui est la rénovation urbaine. Très concrètement, quand sur un quartier comme le quartier Argentine nous avons décidé, avec Madame le Maire sur le site de la pouponnière, plutôt que de faire des constructions, on aurait pu, d'ailleurs je peux vous dire qu'au début l'ANRU était plutôt sur cette idée que sur ce cœur de quartier nous puissions engager des constructions pour créer du logement. Eh bien nous avons dit non parce que justement, vous avez cité la nécessité d'entendre et d'écouter les citoyens, eux-mêmes ont exprimé cette chose importante qui était de dire mais nous dans le quartier Argentine, on n'a pas, à l'égal de ce qu'il y a sur Saint-Jean, un grand parc urbain qui nous offrirait l'avantage de mettre un peu de verdure au cœur de ce quartier ; et de créer du coup, ce que disait tout à l'heure mon ami Jean-Luc, des îlots de fraîcheur au sein même d'un quartier. Eh bien voyez-vous, ça c'est quelque chose qui est très concret, alors vous avez cité la nécessité de faire un plan d'urgence, moi je veux bien mais je crois qu'il faut que cette question de l'environnement elle soit prise en compte sur toutes les décisions que nous avons à prendre, pas uniquement s'inscrire dans un espèce de plan, non. C'est vraiment à chaque décision il faut voir quelles sont les conséquences que nous allons avoir sur l'environnement. Et aussi avec le regard de la nécessité économique, je pense notamment quand vous citez l'aéroport, c'est aussi le fait qu'aujourd'hui l'avion ça reste un moyen de transport important et que nous ne pouvons pas non plus planter des projets économiques qui sont porteurs pour le développement économique de notre territoire.

Et puis, vous avez cité la question, Madame ROUIBI notamment, des gymnases, des bâtiments publics, qu'est-ce que l'on fait pour les déperditions énergétiques. Justement nous avons des plans pour cela, dans le cadre notamment des gymnases avec la rénovation urbaine, il est prévu qu'on reconstruise des gymnases, pour améliorer la performance énergétique de ces bâtiments qui sont des bâtiments publics. Donc nous sommes bien dans cette idée qu'à un moment donné, sur des bâtiments qui sont aujourd'hui obsolètes, qui sont anciens, de pouvoir prendre en compte la performance énergétique pour éviter les déperditions de chaleur.

**M. PIA** (suite) Et puis sur les bâtiments privés, alors là excusez-moi du peu, mais on a été particulièrement offensifs sur cette question puisque, avec la Communauté d'Agglo, on a voté un plan de 6 millions d'euros, 3 millions d'euros pour le privé, pour les habitations privées, pour la mandature, pour aider les habitants à faire le nécessaire pour changer leur chaudière, faire des chaudières qui soient moins dévorantes en termes énergétiques, et puis aussi pour l'isolation des immeubles. Ça, nous aidons effectivement les propriétaires privés. Et en même temps, on a décidé de soutenir les bailleurs avec le PEPS, qu'on appelle le Plan Energétique du Patrimoine Social, qui permet de soutenir les bailleurs dans cette nécessité d'améliorer les performances énergétiques des immeubles. Et puis la rénovation urbaine bien sûr va encore nous porter à aller encore plus loin dans la rénovation de ces dits immeubles qui ont été construits dans les années 60 et 70, et qui forcément demandent des efforts conséquents en termes d'investissement. Et je peux vous dire que ça, c'est dans l'échéance, quand vous parliez de mesures rapides c'est maintenant, c'est-à-dire on a déjà commencé et on va continuer et renforcer toutes ces mesures. Donc vous ne pouvez pas dire qu'on ne va pas assez vite, non, on a aussi des réalités budgétaires et je peux vous dire que depuis 2001, on s'est vraiment inquiétés de cette problématique et on continuera dans ce sens.

**M. RAHOUI** : Merci Madame le Maire. J'avais envie de verser quelques mots au débat, surtout en entendant les réactions des uns et des autres. Parce que je crois qu'il faut arrêter de se regarder le nombril sur ce genre de questions. C'est quelque chose qui ne doit pas être clivant les questions liées à l'environnement, puisque, en prenant un peu de recul, on se rend compte qu'on est tous d'accord et qu'on partage tous des objectifs communs sur cette question-là. Parler du passé, essayer de valoriser le bilan des uns et des autres, pourquoi pas ? Vous allez avoir l'occasion de le faire dans quelques semaines au cours des élections municipales. Mais je crois que la réalité et l'importance de notre débat ce soir, ça doit être d'envisager l'avenir. La problématique du climat est une problématique mondiale, avec des effets et des conséquences très graves qui nous dépassent. Je veux bien qu'on parle des jardins familiaux, qu'on parle de la rénovation et tel et tel bâtiment sur tant d'années, en oubliant qu'on est d'ailleurs les plus mal chaussés parce qu'on est dans une salle énorme qui consomme beaucoup d'énergie et il n'y a même pas d'isolation double vitrage dans cette salle-là. Le cordonnier est toujours le plus mal chaussé. Bref, cela étant dit, le problème il est mondial et il a une échelle qu'il faut mesurer. On a eu un rapport du G.I.E.C. il y a encore quelques jours, c'est un organisme qui produit énormément et qui nous a rappelé que, à un horizon très court, on aura sur notre territoire, c'est-à-dire en France, des déplacements de population, de la migration interne, on aura dans notre propre pays des migrants, c'est-à-dire que sur la borne littorale, on a une érosion côtière qui fait que les populations vont devoir être déplacées. On a dans le pays un exemple très criant, c'est l'immeuble du Signal à Soulac-sur-Mer où des gens ont été délogés ; il n'y a eu aucune précaution urbanistique qui a été prise sur ce sujet-là, on a laissé les gens acheter et on a laissé les gens habiter sauf qu'ils ont tout perdu, les habitants de cet immeuble-là, puisqu'ils ont été délogés sans aucune compensation financière. C'est un exemple qu'on pourrait vivre dans plein d'autres endroits en France, peut-être ici à un moment, on a quand même des cours d'eau qui touchent, qui grattent des propriétés dans notre Ville. Mais ce que je veux vous dire, c'est qu'il faut arrêter de se regarder le nombril pour prendre la question plus largement et surtout regarder l'avenir. Il faut regarder l'avenir et avoir des propositions. J'ai entendu des éléments de bilan par rapport au plan de rénovation de l'habitat qui a été impulsé à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, oui c'est une bonne chose, c'est une bonne mesure qui a été entreprise, afin de permettre à tous, en lien avec l'A.N.A.H., de pouvoir bénéficier d'écologie qui ne doit pas être une philosophie réservée à ceux qui en ont les moyens.

**M. RAHOU** (suite) Je suis choqué de voir que pour rénover ses fenêtres chez soi, pour faire de l'isolation, il faut avoir les moyens de pouvoir le faire. Aujourd'hui, l'écologie est réservée à ceux qui en ont les moyens, et je trouve ça scandaleux. Et si vous devez faire un vœu et suivre les demandes du collectif, il faudra s'inquiéter et protester contre la baisse du crédit d'impôt qui est prévue dans le budget qui sera voté dans quelques mois nationalement. Comment peut-on laisser penser et laisser faire que l'écologie est réservée à ceux qui en ont les moyens ? Acheter une voiture électrique ! Vous connaissez le montant que ça coûte, ce n'est pas accessible à tout le monde. Donc toutes ces questions-là, ce sont celles sur lesquelles il va falloir se pencher, les élections municipales vont vous donner l'occasion de faire des propositions à l'échelon qui est le nôtre. La question du transport sera une priorité, la question de l'aide à la rénovation de l'habitat sera une priorité. Et j'espère une chose, sur cette vision d'avenir, c'est que tous les programmes, sur la question écologique, se ressemblent. Ça aura tendance à me rassurer. C'est que concrètement, on aura vraiment pris tous collectivement nos responsabilités et qu'on aura tous collectivement réfléchi avec lucidité et raison sur ce que nous devons faire concrètement pour sortir des grandes incantations à dire « je suis pour l'environnement ». Etre pour l'environnement, c'est aussi le prouver avec des éléments concrets, il faudra faire des choix budgétaires. Je suis d'accord. Il faudra faire des choix budgétaires. Quand on a plusieurs priorités qui se croisent localement, que ce soit la question de la sécurité, que ce soit la question de l'habitat, que ce soit la question de la politique sociale, je crois qu'il faut avoir en tête la nécessité d'avoir une transversalité et avoir un fil rouge conducteur écologiste qui doit être celui de tous dans la perspective qui est la nôtre aujourd'hui. Et je crois que ce sera sur cet aspect-là qu'on pourra prouver les uns et les autres à ceux auprès de qui on aura envie de solliciter la confiance pour pouvoir agir dans cette Ville et dans cette Communauté d'Agglomération pendant 6 années. Et le concret reste plus que tout l'élément qui permettra de juger sur pièces.

**MME COLIGNON** : Alors justement concernant le fil rouge dont vous parliez, je pense que c'est un point vraiment important et mon collègue Jean-Luc BOURGEOIS a cité le contrat local de santé qui a été récemment signé, après un diagnostic assez lourd. Evidemment sur le territoire de l'Agglomération, mais qui permet déjà de faire un bilan, de savoir quel est l'état de santé de la population et quel est l'état de notre territoire. Et ce contrat local de santé, il pointe un certain nombre de priorités et il y a une priorité qui est importante, c'est la priorité l'axe sur l'environnement et la santé, et le lien que vous faites. Cette transversalité, c'est quelque chose qu'on a déjà intégré dans nos actions. Cet axe-là va traiter, une des priorités de cet axe c'est de traiter la qualité de l'air et la qualité de l'air intérieur et extérieur. On a identifié cet axe comme un axe prioritaire pour lequel il va y avoir une déclinaison ; le contrat local de santé c'est signé pour 5 ans, en partenariat aussi avec l'ARS et avec différents financeurs, et des actions concrètes vont être déclinées dans le cadre de ce contrat local de santé. Je voulais simplement illustrer ce que vous disiez. Oui, il faut mettre une transversalité dans l'ensemble des politiques, dans l'ensemble des décisions qu'on prend.

Et puis, je voulais simplement ajouter à titre personnel, moi je ne suis pas venue à la marche mais pour autant j'y étais de cœur. Nous sommes nombreux ici, autour de la table, à utiliser le vélo, je pense que vous nous voyez régulièrement avec des casques de vélo, pour se déplacer dans Beauvais. Nous voyons concrètement qu'en effet il y a du travail à faire sur les pistes cyclables dans Beauvais, à la fois pour les adultes mais aussi pour protéger nos enfants. Ce sont des sujets sur lesquels nous sommes sensibilisés. Les associations ont fait un gros travail de remise en perspective de tout ça. Mais soyez convaincus que nous, en tant qu'élus, nous le vivons au quotidien.

**MME COLIGNON** (suite) Donc nous sommes nous-mêmes concernés par le problème et je voulais juste témoigner de ça, pour vous faire comprendre que, oui nous sommes alignés avec vous sur des objectifs d'amélioration et de prise en compte de la thématique environnementale dans l'ensemble des thématiques de politique publique qui concernent le Beauvaisis.

**M. BOURGEOIS** : Mes chers collègues, il y a un sujet évidemment que je n'ai pas abordé, parce qu'il y en aurait eu pour la soirée, j'ai voulu faire court. De toute façon, d'autres ont complété, ce qui était très bien. Mais je voudrais parler un petit peu de la politique en matière d'eau. C'est un sujet qui m'a toujours tenu particulièrement à cœur, ayant habité depuis l'âge de 7 ans dans une commune au bord de la mer. Ayant vu aussi toutes les largesses qu'avaient certains élus vis-à-vis de la promotion des terrains, etc., et avoir vu les catastrophes. J'ai vécu une époque où, dans les années 70, on voulait combler les marais salants de Guérande ! Et à ce moment-là, qui s'est levé ? C'était des gens un peu inhabituels. Peu importe, aujourd'hui ça a été sauvé, aujourd'hui on a pris conscience, mais les événements très récents ont montré que la promotion il fallait quand même y mettre un terme et l'État n'avait pas joué son rôle de gendarme, pas du tout en la matière.

Nous ce qui nous intéresse, c'est Beauvais et le Beauvaisis. C'est pour ça que dès 2001, le département de l'Oise a très bien réagi pour mettre en place les P.P.R.I. Parce que Beauvais est très sensible et très fragile à l'eau, vous l'avez vu, c'est peut-être la première fragilité de notre territoire que nous avons, c'est-à-dire avec tout le chevelu de rivières, rus, ruisseaux, etc., qui font plus de 40 km, on sait très bien qu'il y a certains quartiers dans lesquels les eaux peuvent monter rapidement, je ne vous fais pas de dessin, c'est le problème aussi du pompage par l'entreprise Spontex, si elle cesse, l'eau monte très rapidement. Donc il y a vraiment une problématique. Aujourd'hui, les études s'approfondissent là-dessus. On a demandé, et tout le monde est d'accord là-dessus, que les études sur le ruissellement, puisque c'est le troisième moyen d'inondation, vous avez montée de la nappe phréatique, débordement et ruissellement, soit tout à fait pris en compte dans l'urbanisation future. C'est pour ça que nous-mêmes, avec nos petits moyens, on a mis sur le quartier de Villers-Saint-Lucien, à la suite d'inondations qu'il y avait eu dans le quartier des Fleurs, où il y avait eu des sous-sols remplis de 80 cm d'eau et peut-être bien plus, des terrains ont été neutralisés pour faire des bassins de rétention, etc. C'est une préoccupation. Et c'est pour ça que, avec l'aide de Madame la Présidente cette fois, on a tenu à ce que G.E.M.A.P.I. se mette en place dans de bonnes conditions, et Dieu sait si ça n'a pas été simple ! Parce qu'on avait avant le syndicat SIVT, il marchait très très bien, pour aller de la porte de Beauvais à Montataire, très bien pour cette partie-là. Beauvais n'était pas compris là-dedans à 2 km près et absolument pas l'amont et l'avelon, etc. L'intérêt de G.E.M.A.P.I., c'est de pouvoir prendre en compte tout le bassin versant du Thérain et de ses affluents. Mais ça mettait en cause 7 E.P.C.I. 7 E.P.C.I. ! Parce qu'il y a toujours l'humain qui vient. Là, il fallait s'entendre pour des statuts, pour des objectifs, pour un financement, pour une représentativité. Voilà la réalité de tous les jours ! Je rends hommage, c'est là aussi, depuis 3-4 ans, ça s'est passé comme ça, à mon collègue Michel DEGRAVE, d'avoir pu travailler avec lui et d'avoir essayé de gommer un peu toutes les difficultés, essentiellement humaines qu'il y avait, et on est arrivés aujourd'hui à un accord complet. Donc ce syndicat mixte, pour gérer complètement tous les problèmes d'inondation, de ruissellement, va être sur les fonds baptismaux au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Dans ce domaine, je crois que, sans vouloir rassurer les gens, la nature est imprévisible, on ne la commande pas, mais on aura tous les outils pour, globalement, peut-être en levant un petit impôt par l'intermédiaire de la taxe G.E.M.A.P.I., on ne sait pas, ce sera selon les besoins, puisque vous parlez quand il y a des nécessités, ce sera un outil, nous pourrons être opérants.

**M. BOURGEOIS** (suite) : Voilà la précision que je voulais vous donner parce qu'elle est quand même de taille pour notre territoire, donc c'est un travail obscur, dont vous n'avez pas entendu parler partout, mais qui a déjà été précurseur puisque finalement toutes les bonnes volontés, malgré des difficultés qu'on pouvait comprendre, on est arrivés à un accord et il restera le vote dans quelques jours de notre communauté, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Mais aujourd'hui, il y a l'accord de la Préfecture, donc ce sera en route et ce sont des choses qui sont très difficiles, mais après c'est un merveilleux outil pour l'avenir et puis Beauvais sera traité comme il faut et avec les moyens qu'il faut. Ça ne veut pas dire qu'il ne n'était pas avant puisque, je ne vais pas faire de l'historique puisque ça déplairait à mon collègue RAHOUI, mais on a fait des digues, etc. Donc on était un peu précurseurs, mais c'était sur nos fonds communaux que nous l'avons fait, toutes les études. Bon, l'avenir ce sera un avenir commun sur 7 E.P.C.I. pour se protéger et protéger leur population. Voilà la petite précision, je crois que ça en valait la peine, et qui est quand même dans les éléments où on peut être optimistes. Il y en a d'autres évidemment c'est plus compliqué mais vous savez, quand on est dans l'action tous les jours, on voit les difficultés. Moi je dois vous avouer que j'aurais voulu faire beaucoup plus de choses, beaucoup plus de choses, mais il y en a eu quand même 81, c'est insuffisant, ce que je vous disais, restons modestes. Mais c'est quand on est vraiment avec les budgets, on vous dit « ah on ne pouvait pas faire ça parce qu'il n'y a pas assez d'argent, etc. », c'est là où on voit la réalité. Mais dans beaucoup de domaines essentiels, et pour l'air aussi, puisque ça inquiétait Madame GEFFROY, ça l'inquiétait, en réalité la structure est en place au niveau de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, les premières réunions vont avoir lieu sur toutes les communes pour traiter les bâtiments scolaires, etc. Là aussi, sans doute avec un petit peu de retard, mais si vous comparez toutes les communes, vous voyez qu'en réalité, il ne faut pas dire que Beauvais, en valeur absolue on peut toujours dire que c'est en retard, mais moi j'aime bien aussi les valeurs relatives puisque ça met en jeu l'humain et vous savez l'humain c'est quand même beaucoup dans nos vies. Et c'est aussi une satisfaction très souvent, comme ce débat que nous avons ce soir.

**MME LE MAIRE**: Sur cette jolie conclusion de Jean-Luc BOURGEOIS, je voudrais vous remercier les uns et les autres pour vos interventions et j'imagine, comme l'a sous-entendu Monsieur NARZIS, que nous allons en reparler.

Je vous propose de rentrer dans l'ordre du jour du Conseil Municipal sur le dossier numéro 1 et je passe la parole à Monsieur JULLIEN.

Délibération n°2019-176

(rapport réf 2019-176)

**Finances - Budget Principal 2019**  
**Décision modificative n° 1**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1612-6 et les articles L 1612-12 et suivants ;

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 21 décembre 2018 approuvant le budget primitif 2019 et du 20 juin 2018 adoptant le compte administratif 2018 ;

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint, présentant la situation des autorisations de programme et de crédits de paiement actualisés ;

Vu le rapport de présentation qui synthétise et commente les données issues du document budgétaire ;

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles.

Il est proposé au conseil municipal :

d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal arrêtée comme suit, et présentée avec un suréquilibre de 1,6 millions d'euros en section de fonctionnement en vue d'assurer le financement des travaux du parking Chevallier (abords du Théâtre) initialement prévus en 2019 et reportés en 2020 :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
		Résultat de fonctionnement reporté	9 091 537,01
Propositions nouvelles	8 039 043,01	Propositions nouvelles	547 506,00
Total :	8 039 043,01	Total :	9 639 043,01

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Solde exécution de la section d'investissement reporté	7 232 934,91		
Restes à réaliser N-1	7 109 280,49	Restes à réaliser N-1	7 152 459,00
Propositions nouvelles	4 411 476,34	Propositions nouvelles	11 601 232,74
Total :	18 753 691,74	Total :	18 753 691,74

- de créer l'autorisation de programme no 64 « Pôle multi modal » pour un montant de 400.000€ ;
- d'augmenter les autorisations de programme suivantes, compte tenu des dernières révisions du programme de travaux et d'équipement :
  - AP n°47 « rénovation maison quartier St Lucien » + 50.000 euros (total 3.350.000 euros)
  - AP n°48 « vestiaires stade Omet » +6.000 euros (total 763.000 euros)
  - AP n°53 « plan maxi voirie » +1.000.000 euros (total 7.900.000 euros)
  - AP n°55 « local espaces verts St Jean » +300.000 euros (total 1.100.000 euros)
  - AP n°56 « pôle solidarité » +200.000 euros (total 2.504.000 euros)
  - AP n°61 « stade Omet terrain synthétique » +200.000 euros (total 1.270.000 euros)
  - AP n°63 « sonorisation stade Brisson » +150.000 euros (total 425.000 euros)
- d'acter l'actualisation de la situation des autorisations de programme et de crédits de paiement telle qu'elle ressort en annexe du document budgétaire et du rapport de présentation de la présente décision modificative.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 10 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## 1 – FINANCES - BUDGET PRINCIPAL 2019 DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

**M. JULLIEN** : Merci Madame le Maire. Effectivement, c'est un exercice habituel que nous avons chaque année au titre budgétaire, après le vote du budget primitif, les votes des comptes administratifs, nous avons à prendre en compte les résultats de ces comptes administratifs et les mesures nouvelles dont nous avons besoin pour terminer l'exercice 2019.

Cette délibération s'articule sur 2 éléments, d'abord le débat sur le budget supplémentaire mais également quelque chose d'important, c'est-à-dire les modifications sur les autorisations de programme au titre de l'exercice 2019, et j'y reviendrai dans un instant. Quelques mots d'explication pour ne pas alourdir inutilement les débats. Vous avez dans votre dossier la reprise des résultats au titre du fonctionnement, qui abonde les recettes au titre de l'exercice 2019 mais je m'attarderai surtout sur quelques mesures nouvelles qui vont intervenir. On a essayé de ramener ça au minimum au titre de ces mesures nouvelles. Nous avons une facturation interne pour les fouilles archéologiques mais ça c'est transféré en investissement pour 290 000 €. Nous avons reçu quelques subsides supplémentaires du fonds de compensation de la T.V.A. Nous avons également touché une subvention complémentaire au titre du contrat de ville 2019. Et puis, nous avons, ce qui a été fourni par le football club de Chambly au titre de la location du stade que nous avons scindée en 2 éléments, d'une part la location stricto sensu au titre du stade mais également l'enveloppe qui sera dévolue, et on le verra en dépenses, au titre du partenariat versé par ce football club aux clubs locaux.

Sur les dépenses, assez peu d'éléments. Ce qui est surtout important, c'est une dépense d'ordre, c'est surtout que l'autofinancement va augmenter de plus de 7 millions d'euros au titre de l'exercice 2019, ce qui entraînera des conséquences importantes sur la baisse de l'endettement, puisque nous aurons à constater une diminution de nos emprunts, qui était prévue au titre de l'exercice, du B.P. 2019, un peu plus de 17 millions d'euros, nous allons la réduire de 4,1 millions d'euros.

Sur les dépenses proprement dites, l'énergie c'est un ajustement, nous avons un complément au titre des repas bio. Je crois que c'est assez intéressant, puisqu'au titre de l'alimentation, c'est-à-dire essentiellement la restauration scolaire, le budget initial est d'un peu plus de 1 360 000 €. Nous allons rajouter un complément au titre strictement de l'amélioration des repas bio de 40 000 €. Je rappelle d'abord qu'il est issu du débat que nous avons eu tout à l'heure, que déjà la préoccupation des repas bio au titre de la restauration scolaire municipale est importante, c'est un peu limité malheureusement, et on le voit au niveau des appels d'offre, par l'insuffisance des propositions des prestataires au titre des éléments bio qui pourraient être fournis sur toute l'année. N'oublions pas qu'on fournit quand même 3 800 repas par jour, donc il faut une quantité suffisante pour pouvoir faire des repas bio un peu plus importants au titre de la restauration scolaire. Là, c'est en fonction de ces possibilités de trouver des fournisseurs capables de donner tous ces éléments-là que nous pourrions encore renforcer le bio sur la restauration scolaire.

Je reviendrai rapidement sur un certain nombre d'ajustements de coûts. Notamment il y a l'étude de la Halle Gourmande au centre-ville, où nous allons lancer cette étude. C'est important, ça va permettre de concourir à l'opération Cœur de Ville qui est essentielle au titre de la ville de Beauvais.

Quelques mots sur l'investissement. Je ne reviendrai pas sur le virement à la section d'investissement, dont j'ai parlé à l'instant. Ce qui est surtout important ce sont les ajustements de crédits sur des opérations subventionnées. Pourquoi on fait ce type d'ajustements de crédits ? Ce ne sont pas des augmentations stricto sensu des dotations, c'est simplement la nécessité qui nous est imposée par la Chambre Régionale des Comptes de réinscrire des opérations qui avaient été déjà prévues au titre du budget, de façon à ce qu'il y ait une régularité sur le plan comptable.

**M. JULLIEN** (suite) : Les emprunts, je l'ai dit tout à l'heure, diminution de 4,1 millions d'euros, et ça nous aboutit à ces ressources au titre de l'investissement. Pour les emplois, rapidement, je passe sur les opérations d'ordre qui n'entraînent pas de dépenses réelles. On parlait de la rénovation des écoles tout à l'heure au titre du débat que nous avons eu, je rappelle simplement que nous complétons encore le financement au titre de la rénovation des écoles, au titre des gymnases, gymnases plus de 406 000 € qui sont rajoutés au titre de l'exercice 2019. Je précise également que nous complétons le financement pour Ladoumègue. Et puis nous avons la reprise des constructions pour les différents équipements, dont Malice, Lucioles, Kergormard, pôle solidarité, local Saint-Jean, centre technique municipal. Ça nous fait une D.M.1 de plus 3,3 millions d'euros au titre de l'ensemble de ces travaux. A contrario, nous décalons les 1,6 million d'euros sur le parking Chevalier, pour une raison extrêmement simple, c'est que, compte tenu des fouilles archéologiques préventives qui sont prévues durant la fin de l'année 2019, nous n'aurons pas engagé ces travaux-là avant le début de l'année 2020, ce qui fait que nous préférons réserver ces sommes-là à travers le sur-équilibre pour pouvoir engager ces travaux-là dès le mois de janvier 2020 et avoir les fonds nécessaires en réserve, nous permettant de faire ce type d'opérations.

Je ne vous donnerai pas lecture de la mise à jour des autorisations de programme et des crédits de paiement, vous l'avez dans un tableau qui vous a été communiqué. La révision pour l'exercice 2019 cumulé c'est quand même pour plus de 2,3 millions d'euros d'autorisations de programmes rajoutées au titre de l'exercice 2019 par le budget supplémentaire qui vous est proposé.

Dernière précision sur le plan réglementaire, puisqu'on pourrait peut-être poser la question de savoir est-ce que c'est réglementaire de faire un budget en sur-équilibre. Je vous citerai simplement l'article L1612-6 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Toutefois, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent.

Voilà mes chers collègues en quelques mots le bref panorama sur le budget supplémentaire, mais également la mise à jour des autorisations de programme, sur lequel je vous demande de vous prononcer.

**M. VIGUIER** : Merci Madame le Maire. C'est juste une petite intervention en illustration finalement de ce qui s'est dit longuement préalablement sur la question de la transition écologique, où on a les uns et les autres beaucoup parlé de transition écologique et que là on a, au travers de ce budget supplémentaire, une potentialité de mettre des paroles en acte. Et objectivement, le compte n'y est pas puisqu'on a pu parler pendant plus d'une heure de transition écologique, et on a bien lu le rapport et ce que vous souhaitiez faire passer comme message à l'occasion de ce budget supplémentaire, on voit qu'il y a cette somme pharamineuse de 40 000 € qui vont être alloués en faveur du développement des repas bio à la restauration municipale, oui supplémentaires, c'est absolument anecdotique. Dans la mesure où vous l'avez rappelé vous-même, il y a 3 800 repas qui sont servis chaque jour, en gros 16 000 repas par semaine, et donc d'ici la fin de l'année 2019, à peu près 160 000 repas. C'est-à-dire qu'en fait, ce que vous êtes en train de nous proposer, c'est d'accorder à peu près 0,25 centimes d'euros au titre du bio ou du développement du bio par repas. C'est-à-dire, comme vous nous avez répété à longueur de temps que le coût réel d'un repas c'était 11-12 €, en fait on est vraiment sur 2 % du coût total, peut-être 3, 2 à 3 % du coût total d'un repas. Là on est vraiment dans l'absence de concrétisation des belles intentions que vous nous avez longuement détaillées pour des raisons un peu cosmétiques pendant plus d'une heure.

**M. VIGUIER** (suite) : Mais on voit bien que quand on en arrive à la réalité des choses, vous décidez, à l'occasion de ce budget supplémentaire, d'abonder le développement de la restauration et des repas bio à la restauration municipale, d'à peu près 2 à 3 % du coût réel d'un repas, ce qui est évidemment très très loin du compte si nous voulons là concrètement opérer la transition écologique en matière de restauration municipale. Je voulais juste signaler cela pour montrer qu'entre les paroles et les actes, il y a, de votre côté, un immense décalage.

**M. TABOUREUX** : Monsieur VIGUIER, jusque-là ça s'était bien passé. Alors je suis désolé mais vous faites beaucoup de confusions. 11 € c'est le prix d'un repas, dans ce prix-là il y a l'encadrement, il y a la vaisselle qu'on renouvelle, etc., donc il n'y a pas une vaisselle bio et pas bio, et il y a le prix (*hors micro*), attendez, il y a 2 choses. Il y a le prix des denrées,

**M. VIGUIER** : Là c'est vous qui dites n'importe quoi.

**MME LE MAIRE**: Monsieur VIGUIER, c'est chacun son tour.

**M. TABOUREUX** : Le prix des denrées, sur un repas qui peut coûter 10 ou 12 €, je parle des denrées non cuisinées d'accord, les denrées qu'on achète c'est à peu près, quand c'est très fort comme taux, 2 €. Quand on vous dit 0,25 € par repas, c'est vous qui dites ça, ça fait 12,5 %, ça devient déjà moins ridicule parce qu'on sait que la différence entre le bio, le pas bio, ça peut être ça. Et d'autre part, cette somme-là, c'est pour 3 mois, et d'autre part encore, c'est un budget supplémentaire. C'est-à-dire c'est un complément qui permet de faire. Donc vous vous êtes trompé 3 fois en une seule intervention.

**M. JULLIEN** : Mon cher collègue, je crains que vous ne m'ayez également mal entendu. Quand je vous ai parlé de l'augmentation des produits bio dans les cantines scolaires, ce n'est pas lié à des problèmes budgétaires, c'est tout simplement lié au fait que nous n'avons pas suffisamment de fournisseurs pour pouvoir augmenter le contenu de produits bio dans les assiettes. J'aurais rajouté 1 million de plus au budget supplémentaire, ce n'est pas pour autant que j'aurais eu plus de denrées bio au niveau de mes fournisseurs. Quand on aurait fait les appels d'offre, on n'aurait pas eu les candidats capables de nous fournir les 3 800 repas quotidiens en bio pour aujourd'hui. Même 1500 ce n'était pas possible ! Quand on fait les appels d'offre, on arrive à fournir et à obtenir des fournisseurs capables de nous fournir entre 10 et 15 % des produits nécessaires pour alimenter l'ensemble de ces éléments-là. Donc ce n'est absolument pas un problème budgétaire. J'aurais rajouté 1 million d'euros supplémentaire, ce n'est pas pour autant qu'il y aurait plus de bio dans les assiettes. Ce qu'il me faut surtout, et ça ce n'est pas un problème que nous pouvons régler facilement, c'est avoir des fournisseurs capables de nous fournir les produits bio en quantité suffisante pour l'ensemble des besoins de la restauration scolaire municipale.

**MME LE MAIRE** : Merci beaucoup. Pas d'autres questions.

Qui vote contre ? Vous êtes 6 à voter contre. Qui s'abstient ? L'équipe Beauvais pour Tous vote pour. Le Conseil Municipal, à la majorité, avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport.

Délibération n°2019-177

(rapport réf 2019-177)

**Finances - Budget annexe Régie d'exploitation de l'Elispace 2019  
Décision modificative no 1**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 21 décembre 2018 approuvant le budget primitif 2019 et du 20 juin 2019 adoptant le compte administratif 2018 ;

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Vu le rapport de présentation qui synthétise et commente les données issues du document budgétaire,

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Elispace arrêtée comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Résultat de fonctionnement reporté	0,00		
Propositions nouvelles	45 000,00	Propositions nouvelles	45 000,00
Total :	45 000,00	Total :	45 000,00

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
		Solde exécution de la section d'investissement reporté	43 735,21
Restes à réaliser N-1	43 735,21	Restes à réaliser N-1	0,00
Propositions nouvelles	0,00	Propositions nouvelles	0,00
Total :	43 735,21	Total :	43 735,21

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 10 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **2 – FINANCES - BUDGET ANNEXE RÉGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACE 2019 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

**M. JULLIEN** : Ce sera beaucoup plus simple au niveau de ce dossier. C'est un budget supplémentaire pour l'Elispace.

Qu'est-ce que nous avons de nouveau depuis le vote du budget primitif et la reprise des résultats ? Il y a essentiellement les problèmes liés à une manifestation sportive, c'est-à-dire à un concours, si me souviens bien, de boules. On va vous le préciser, c'est le trophée l'équipe 2019 de pétanque. Cet événement, pris en charge par le budget principal, engendre cependant pour le budget annexe Elispace des dépenses et recettes nouvelles qui font l'objet de la présente décision modificative. C'est le seul élément qui vous est soumis au titre de la modification n° 1 du budget annexe de la régie d'exploitation de l'Elispace.

**MME LE MAIRE**: Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions.

Même vote que tout à l'heure ? Abstention ? 6 abstentions. Le Conseil Municipal, à la l'unanimité des suffrages exprimés décide d'adopter le rapport.

Délibération n°2019-178

(rapport réf 2019-178)

**Finances - Créances éteintes ou admises en non-valeur**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal**

Monsieur le trésorier de Beauvais municipale nous a transmis 5 états de créances irrécouvrables ou éteintes totalisant après traitement la somme de 66.332,38 euros décomposée de la manière suivante :

Budget	Créances irrécouvrables ou éteintes	No Liste	Nbre de pièces	Montant
principal	éteintes	3643630532	197	9 925,08
principal	éteintes	3322240532	489	27 951,13
principal	irrécouvrables	3158001132	71	852,55
principal	irrécouvrables	2993180532	167	1 489,52
principal	irrécouvrables	3282940532	713	26 114,10
			Total >>	66 332,38

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou le conseiller municipal délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 10 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

### **3 – FINANCES - CRÉANCES ÉTEINTES OU ADMISES EN NON-VALEUR**

**M. JULLIEN** : Là, malheureusement c'est toujours le constat d'échec que l'on constate chaque année avec les admissions en non-valeur.

Les admissions en non-valeur, ce sont les personnes qui sont solvables et qui ne peuvent pas payer les sommes qui sont dues à la collectivité. Nous en avons pour 66 332,38 €, donc on va les admettre en non-valeur. Tout simplement parce que les mesures prises par le comptable public pour pouvoir les récupérer se sont avérées infructueuses. Ce sera une dépense supplémentaire au titre de notre budget.

**MME LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions ?

Même vote ? Abstention ? Pardon ? Pour. Très bien.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

**Tableau des effectifs - ajustement**

**Madame Caroline CAYEUX, Maire**

Il est proposé un ajustement du tableau des emplois de la Ville de Beauvais pour les motifs suivants :

- Modification de grades suite aux remplacements d'agents mutés ou partis en retraite (cf tableau ci-dessous),

<b>Nature de la modification du tableau</b>	<b>Service ou Direction</b>	<b>Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer</b>	<b>Emploi / grade créé à temps complet*</b>	<b>Nombre</b>
Création/suppression	Vie éducative	Agent d'entretien écoles Adjoint technique 83 %	Agent d'entretien écoles Adjoint technique 100 %	1
Création/suppression	Vie éducative	Agent d'entretien écoles Adjoint technique 83 %	Agent d'entretien écoles Adjoint technique à 90 %	1
Création/suppression	Vie éducative	Agent d'entretien/ Adjoint technique à 90 %	Agent d'entretien/ Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe à 90 %	2
Création/suppression	Parcs et jardins	Technicien espaces verts Technicien territorial	Technicien espaces verts Technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe	1
Création/suppression	Espaces publics	Agent polyvalent d'exploitation de voirie Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Agent polyvalent d'exploitation de voirie Adjoint technique	1
Création/suppression	Sports	Agent d'entretien Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Agent d'entretien Adjoint technique	2

Restructuration des services avec la fusion des directions vie scolaire, restauration et projet éducatif territorial pour créer une nouvelle direction : la direction de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse (DEEJ). Cette démarche vise à placer l'ensemble des services dans une organisation unique pour garantir une cohérence des politiques publiques et la continuité des services.

Après l'avis du comité technique, cette restructuration a rebattu les postes et les emplois à effectif permanent constant, dans des services créés à cette occasion. 6 services qui assurent donc la prise en charge de l'enfant de la crèche jusqu'à l'âge adulte :

- Coordination petite enfance (regroupe les relais d'assistantes maternelles (RAM) et les deux multi-accueil)
- Vie éducative (regroupe les sites scolaires, l'unité de production culinaire (UPC) et les politiques éducatives)
- Jeunesse/Blog 46 (avec l'animation sportive)
- Coordination des centres sociaux (regroupe les centres sociaux, équipements de proximité offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale et les arts visuels)
- Accueil (au bâtiment Malherbe)
- Plateforme administrative et financière

Il est à noter que la plupart des agents (atsem, agents d'animation, agents de distribution, agents d'entretien...) conservent leurs missions antérieures mais dans un concept de territorialisation.

Les 16 responsables des sites scolaires (ex responsables des centres de loisirs) voient leur champ d'action s'élargir puisqu'ils auront à gérer l'ensemble de ce personnel et non plus uniquement les agents d'animation.

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget prévisionnel 2019, au chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 10 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

#### **4 – TABLEAU DES EFFECTIFS - AJUSTEMENT**

**MME LE MAIRE** : Pour les motifs suivants : d'abord, la modification de grade suite au remplacement d'agents mutés ou partis en retraite ; et la restructuration des services, avec la fusion des Directions vie scolaire, restauration et projet éducatif territorial, pour créer une nouvelle Direction, celle de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse.

Voilà mes chers collègues ce qu'il vous est proposé d'adopter ce soir, dans cette délibération.

Pas de questions ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport.

**Avenant n°2 au règlement sur l'organisation du temps de travail**

**Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint**

Un nouveau règlement relatif à l'organisation du temps de travail, commun à la Ville de Beauvais, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB), a été adopté en juin 2018, puis a fait l'objet d'un premier amendement en juillet 2019.

Le travail d'actualisation des cycles de travail a mis en exergue la nécessité de définir des aménagements particuliers pour les services de la police municipale, afin de tenir compte des besoins très spécifiques liés à leur activité.

Ces dispositions particulières, applicables aux seuls services de la police municipale, font l'objet d'un avenant n°2 au règlement du temps de travail, en cours de négociation avec les représentants du personnel, et sur lequel il convient de délibérer.

Le comité technique de la Ville et du CCAS réuni le 16 septembre 2019 a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'avenant n°2 au règlement relatif à l'organisation du temps de travail, ci-après annexé,
- de rendre cet avenant applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier, notamment les arrêtés relatifs aux cycles de travail et les conventions autorisant le télétravail.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 10 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **5 – AVENANT N° 2 AU RÈGLEMENT SUR L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

**MME LE MAIRE** : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'avenant n° 2 au règlement relatif à l'organisation du temps de travail qui est annexé à cette délibération, et de rendre cet avenant applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Le Comité Technique de la Ville et du C.C.A.S. a émis un avis favorable le 16 septembre 2019.

Pas de questions ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport.

## **Règlement relatif aux agents logés**

### **Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint**

L'entrée en vigueur du règlement relatif à l'organisation du temps de travail, adopté par le conseil en juin 2018, s'est accompagnée pour les agents bénéficiant d'un logement, d'une clarification des missions relevant du temps de travail effectif et de celles relevant de la contrepartie du logement.

Cette réflexion a abouti à la rédaction d'un règlement applicable aux agents logés de la ville, du centre communal d'action sociale et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, ayant pour objectif de définir un cadre commun précisant notamment les droits, les devoirs et les comportements attendus.

Ce projet de règlement a fait l'objet d'une concertation avec les services concernés et a reçu un avis favorable du comité technique le 25 juin 2019.

Considérant l'avis favorable du comité technique, il est proposé d'adopter le règlement relatif aux agents logés, ci-après annexé, commun à la Ville de Beauvais, au Centre Communal d'Action Sociale et à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 10 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **6 – RÈGLEMENT RELATIF AUX AGENTS LOGÉS**

**M. PIA** : Il s'agit du règlement relatif aux agents logés.

Nous avons engagé une réflexion qui a abouti à la rédaction d'un règlement applicable aux agents logés de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale, de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, ayant pour objectif de définir un cadre commun précisant notamment les droits et les devoirs et les comportements attendus.

Sachant qu'il y a eu une concertation avec les services concernés et un avis favorable du Comité Technique qui s'est réuni le 25 juin 2015.

C'est pourquoi, considérant l'avis favorable du Comité Technique, il est proposé d'adopter le règlement relatif aux agents logés. Vous avez l'annexe en pièce-jointe.

La commission « Administration générale, finances », qui était réunie le 10 septembre 2019, a émis un avis favorable.

**MME LE MAIRE** : Je vous remercie. Pas de questions ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport.

Délibération n°2019-172

(rapport réf 2019-172)

**Administration Générale - Vie Associative et Patrimoine Locatif - Subventions exceptionnelles**

**Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint**

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des associations, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

L'intérêt des projets, leur ponctualité et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder les subventions suivantes ;

- **CARTOPHIL'OISE : 800 €** ; pour l'organisation du salon de la carte postale,

- **ASSOCIATION EUROPEENNE CONTRE LES LEUCODYSTROPHIES** : 400 € pour l'organisation de la dictée ELA qui se déroulera le 14 octobre 2019,

- **AMICALE DES ANCIENS MARINS** : 300 € : pour l'organisation à la mairie de Beauvais d'un « Congrès National ».

- d'approuver les termes de la convention à passer avec l'association Cartophil'Oise ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 10 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **7 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE - VIE ASSOCIATIVE ET PATRIMOINE LOCATIF - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

**M. PIA** : Il s'agit pour la vie association d'accorder les subventions suivantes. Pour l'association Cartophil'Oise, 800 € pour l'organisation du Salon de la carte postale. Nous avons une subvention pour l'association européenne contre les leucodystrophies, 400 € pour l'organisation de la dictée ELA, qui va se dérouler prochainement, le 14 octobre. Et puis, l'Amicale des anciens marins, 300 € pour l'organisation à la mairie d'un congrès national, qui a déjà eu lieu d'ailleurs.

Il est demandé d'approuver les termes de la convention passée avec l'association Cartophil'Oise ; de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La commission « Administration générale, finances », réunie le 10 septembre 2019, a émis un avis favorable.

**MME LE MAIRE**: Je vous remercie. Pas de questions ?  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport.

Je me permets d'interrompre le déroulé des délibérations parce que j'ai oublié de vous faire approuver les procès-verbaux du 20 juin et du 8 juillet.

### **ADOPTION DES PROCES-VERBAUX**

**MME LE MAIRE** : Avant de changer de délégation, je voudrais faire adopter ces procès-verbaux pour que vous puissiez les signer avant la fin du Conseil Municipal.  
Concernant celui du 20 juin, est-ce qu'il y avait des remarques ? Non. Il est adopté à l'unanimité.

Et celui du 8 juillet ? Même vote, unanimité. Je vous remercie.

**Vie scolaire - indemnité représentative de logement des instituteurs - exercice 2019**

**Monsieur Denis NOGRETTE, Conseiller Municipal**

Les instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction perçoivent une indemnité représentative de logement.

En vertu du décret n° 83-367 du 2 mai 1983, le montant de l'indemnité représentative de logement est fixé par le Préfet, pour chaque commune, après avis du Conseil Départemental de l'Enseignement Primaire et du Conseil Municipal.

Le Préfet de l'Oise invite le Conseil Municipal à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour l'année 2019, sachant que le taux d'évolution de l'indice des prix hors tabac observé entre les mois de mai 2018 et 2019 est de 0,9 %.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis sur l'indexation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs en référence au taux d'évolution des prix hors tabac observé, soit + 0,9 % ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la conclusion de cette affaire.

La commission "Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse", réunie le 9 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2019-151

(rapport réf 2019-151)

**Vie scolaire - adhésion à l'ANDEV (association nationale des directeurs et des cadres de l'éducation des villes et des collectivités territoriales)**

**Madame Nathalie BERTOIS, Conseillère Municipale**

L'association nationale des directeurs et des cadres de l'éducation des villes et des collectivités territoriales (ANDEV) est le 1<sup>er</sup> réseau professionnel du domaine. Elle compte plus de 400 adhérents et est régulièrement sollicitée par différentes institutions comme le conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO), Sénat ou Assemblée Nationale, par des partenaires comme la Ligue de l'enseignement, Francas, Fédération des Conseil de parents d'Elèves (FCPE) et des associations d'élus Association des Maire de France (AMF), France urbaine, pour porter la voix des collectivités locales et participer aux débats éducatifs.

L'ANDEV propose aux collectivités territoriales de s'impliquer et de soutenir son action dans le cadre d'un abonnement participatif qui vise à conforter la dynamique de partage d'expériences et de valorisation des initiatives locales.

En souscrivant à cet abonnement participatif, la ville aura accès aux ressources de l'association, elle :

- recevra les veilles d'informations et les productions de l'ANDEV
- bénéficiera des expériences des professionnels du réseau, en accédant aux synthèses des « appels ressources » des adhérents
- pourra publier des offres d'emploi sur le site internet de l'association.

Le montant de l'abonnement participatif est de 400 € correspondant à la catégorie des collectivités de 40 000 à 100 000 habitants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- la souscription à l'ANDEV ;
- le versement de la participation financière de 400 €
- Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La commission "Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse", réunie le 9 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2019-153

(rapport réf 2019-153)

**Foncier - vente du lot 14 - Lotissement de la longue Haye**

**Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint**

La Ville de Beauvais poursuit la vente des terrains du lotissement de la longue Haye.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acter le désistement suivant :
  - Monsieur et Madame BLOUIN, demeurant 46 rue du général Leclerc à RAVENEL (60130) pour le lot n°14 cadastré section AG n°746 d'une superficie de 1078 m<sup>2</sup>.
- de retenir la demande suivante :
  - Monsieur et Madame ABDI, demeurant 15 rue Maurice Segonds à Beauvais, pour le lot n°14 cadastré section AG n°746 d'une superficie de 1078 m<sup>2</sup>.

Il est rappelé que le prix du terrain est de 120 € H.T le m<sup>2</sup> pour les lots destinés à l'habitat, conformément à l'avis des Domaines.

- D'autorise Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 11 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **10 – FONCIER - VENTE DU LOT 14 - LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE**

**M. BOURGEOIS** : Ce dossier concerne le lotissement de la longue Haye et la vente du lot 14, pour lequel on vous demande d'acter un désistement, celui de Monsieur et Madame BLOUIN, et de retenir la demande, celle de Monsieur et Madame ABDI.

C'est peut-être aussi le moment de faire un point, puisque c'est le dernier lot qui sera vendu. Cette opération clôture les ventes de lots destinés à l'habitat. Précisons que ce programme municipal a démarré en 2011, qu'il a toujours remporté un vif succès. Les lots proposés avaient une contenance comprise entre 400 et 1 100 m<sup>2</sup>, et vendus bien sûr toujours au prix de 120 € H.T. sans aucun réajustement. Il y avait un règlement de lotissement et examen des projets par l'architecte conseil de la Ville. Le budget supplémentaire de la Longue Haye, je pense que tout le monde peut s'en réjouir, est légèrement excédentaire. La clôture 2018 marquait un excédent de 48 000 € d'excédent. Il ne reste aujourd'hui qu'un lot d'activité sur 5, et qui n'est pas l'objet d'une option. Voilà la situation sur cette opération municipale, qui va se clôturer à la fin de l'année.

On demande d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission « Urbanisme », réunie le 11 septembre, avait émis un avis favorable sur ce dossier.

**MME LE MAIRE**: Je vous remercie. Pas de questions ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport.

Le 27/09/2019 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Madame COLIGNON DUROYON, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur JULLIEN, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Madame WISSOTZKY, Monsieur LIEVAIN, Madame BERTOIS, Monsieur GASPART, Madame TRAORE, Monsieur NEKKAR, Madame BAPTISTE, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame DJENADI, Monsieur VIGUIER, Madame GEFFROY, Monsieur RAHOUI, Madame FONTAINE, Monsieur NARZIS, Madame PRIOU, Madame ITALIANI.*

ABSENTS *Madame NAKIB, Monsieur ILLIGOT, Monsieur SAULNIER.*

POUVOIRS *Madame Corinne CORILLION à Madame Caroline CAYEUX, Madame Cécile PARAGE à Monsieur Franck PIA, Madame Elisabeth LESURE à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Françoise BRAMARD à Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Pierre MICHELINO, Madame Chanez HERBANNE à Madame Aysel SENOL, Monsieur Claude POLLE à Madame Nathalie BERTOIS, Monsieur Benoît MIRON à Monsieur Mohrad LAGHRARI.*

Date d'affichage	4 octobre 2019
Date de la convocation	20 septembre 2019
Nombre de présents	34
Nombre de votants	41

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

**Foncier - vente à l'UNAPEI de l'Oise - projet d'une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) rue Paul Doumer**

**Monsieur Jacques DORIDAM, Conseiller Municipal**

L'association UNAPEI de l'Oise (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) avait sollicitée la Ville de Beauvais en vue d'acquérir une bande de terrain à prendre sur l'emprise de l'école Triolet nécessaire à leur projet de Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) situé sur le terrain limitrophe.

C'est pourquoi, par délibération en date du 20 juin 2019, le Conseil Municipal a approuvé la cession d'une bande de terrain d'environ 450 m<sup>2</sup> moyennant la somme de 17 000 €, conformément à l'avis des Domaines.

L'association a fait état d'un besoin de terrain supplémentaire pour environ 93,50 m<sup>2</sup> suite à l'évolution de son projet. En effet l'architecte du projet a dû modifier une connexion entre la future MAS et l'Institut Médico Educatif (IME), correspondant à un cheminement piéton pour la livraison des repas par navette, en la positionnant côté école. Il est alors apparu qu'un prolongement de la bande à acquérir permettrait de gérer en douceur le dénivelé sur cette partie de terrain.

Cette demande n'ayant pas d'impact sur le fonctionnement de l'école, il est proposé d'y répondre favorablement.

Le coût d'acquisition de cette bande de terrain supplémentaire a été arrêté à 3459,50 € en se référant à l'estimation des Domaines en date du 10 avril 2019, soit un coût total d'acquisition pour l'ensemble de la bande de terrain de 20 459,50 €.

Le document d'arpentage est en cours.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation et déclasser du domaine public communal la bande de terrain à prendre sur la parcelle cadastrée section BN n° 656 nécessaire au projet de Maison d'accueil spécialisée de l'UNAPEI ;
- de vendre à l'UNAPEI de l'Oise cette bande de terrain cadastrée section BN n°656p au prix de 20 459,50 €, correspondant à la bande de 450 m<sup>2</sup> environ pour 17 000 € et au surplus de terrain de 93,50 m<sup>2</sup> environ pour 3459,50 €, conformément à l'avis des Domaines, avec constitution d'une servitude de *non aedificandi* et d'une servitude de passage de canalisation d'eaux usées au profit de la ville de Beauvais ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 11 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur David NEKKAR ne prend pas part au vote.

## **11 – FONCIER - VENTE À L'U.N.A.P.E.I. DE L'OISE - PROJET D'UNE MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE (M.A.S.) RUE PAUL DOUMER**

**M. DORIDAM** : Il s'agit, sur le dossier de la Maison d'Accueil Spécialisée que va construire l'U.N.A.P.E.I. de l'Oise dans le quartier Notre-Dame-du-Thil, de vendre une toute petite bande de terrain complémentaire, qui va permettre aux architectes d'organiser le cheminement piétonnier prévu entre la future M.A.S. et l'I.M.E. Montessori d'une manière beaucoup plus douce, avec une pente plus adaptée aux P.M.R. L'école Triolet notamment, sur la propriété de laquelle on va vendre cette bande, n'a aucune objection à ce que l'on puisse vendre cette bande de 93,50 m<sup>2</sup>, qui va venir compléter et permettre la construction tout en douceur dans le quartier.

**MME LE MAIRE** : Je vous remercie. Pas de questions ? Pardon, Monsieur NEKKAR ?

**M. NEKKAR** : C'est juste pour vous avertir que je ne prendrai pas part au vote.

**MME LE MAIRE**: D'accord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport.

Le 27/09/2019 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Madame COLIGNON DUROYON, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur JULLIEN, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Madame WISSOTZKY, Monsieur LIEVAIN, Madame BERTOIS, Monsieur GASPART, Madame TRAORE, Monsieur NEKKAR, Madame BAPTISTE, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame DJENADI, Monsieur VIGUIER, Madame GEFFROY, Monsieur RAHOUI, Madame FONTAINE, Monsieur NARZIS, Madame PRIOU, Madame ITALIANI.*

ABSENTS *Madame NAKIB, Monsieur ILLIGOT, Monsieur SAULNIER.*

POUVOIRS *Madame Corinne CORILLION à Madame Caroline CAYEUX, Madame Cécile PARAGE à Monsieur Franck PIA, Madame Elisabeth LESURE à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Françoise BRAMARD à Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Pierre MICHELINO, Madame Chanez HERBANNE à Madame Aysel SENOL, Monsieur Claude POLLE à Madame Nathalie BERTOIS, Monsieur Benoît MIRON à Monsieur Mohrad LAGHRARI.*

Date d'affichage	4 octobre 2019
Date de la convocation	20 septembre 2019
Nombre de présents	34
Nombre de votants	42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

Délibération n°2019-157

(rapport réf 2019-157)

**Foncier - Convention de servitude Enedis - parcelle AG n°603**

**Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique rue de la Longue Haie, Enedis envisage le passage d'une canalisation souterraine dont le tracé emprunte la parcelle cadastrée section AG n° 603 appartenant à la Ville de Beauvais.

C'est pourquoi Enedis sollicite la mise à disposition de ces terrains communaux moyennant une convention de servitude avec une indemnité unique et forfaitaire de 15 €.

La canalisation souterraine sera installée dans une bande d'un mètre de large sur une longueur totale d'environ 62 mètres.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de mettre à disposition d'Enedis, moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 15 €, la parcelle cadastrée section AG n° 603 à Beauvais en vue d'y installer dans une bande de 1 mètre de large une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 62 mètres ainsi que ses accessoires, moyennant une convention de servitude conclue pour la durée de l'ouvrage ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 11 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2019-162  
(rapport réf 2019-162)

## **Dénomination d'un bâtiment municipal**

**Madame Caroline CAYEUX, Maire**

Le service archéologie est situé dans le quartier Saint-Just des Marais à Beauvais.

Monsieur Christian AMORY, né le 11 juillet 1962 à Saint-Leu d'Esserent, est décédé le 8 août 2017 à Beauvais après avoir été mortellement percuté par une voiture alors qu'il rentrait chez lui à pieds. Il était un employé de la Ville de Beauvais, depuis 1997, affecté au service archéologique.

Afin de rendre hommage à Monsieur Christian AMORY, il est proposé au conseil municipal de dénommer les locaux du service archéologie : **bâtiment Christian AMORY**

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 11 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Le 27/09/2019 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Madame COLIGNON DUROYON, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur JULLIEN, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Madame WISSOTZKY, Monsieur LIEVAIN, Madame BERTOIS, Monsieur GASPART, Madame TRAORE, Monsieur NEKKAR, Madame BAPTISTE, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame DJENADI, Monsieur MIRON, Monsieur VIGUIER, Madame GEFFROY, Monsieur RAHOUI, Madame FONTAINE, Monsieur NARZIS, Madame PRIOU, Madame ITALIANI.*

ABSENTS *Madame NAKIB, Monsieur ILLIGOT, Monsieur SAULNIER.*

POUVOIRS *Madame Corinne CORILLION à Madame Caroline CAYEUX, Madame Cécile PARAGE à Monsieur Franck PIA, Madame Elisabeth LESURE à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Françoise BRAMARD à Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Pierre MICHELINO, Madame Chanez HERBANNE à Madame Aysel SENOL, Monsieur Claude POLLE à Madame Nathalie BERTOIS.*

Date d'affichage	4 octobre 2019
Date de la convocation	20 septembre 2019
Nombre de présents	35
Nombre de votants	42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

## **Demande de subventions pour des travaux d'entretien du marais de Saint-Just**

### **Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint**

Situé au cœur de la vallée du Thérain, le marais de Saint-Just est l'un des poumons verts de la ville de Beauvais. Un plan de gestion élaboré par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie et mis en œuvre la collectivité depuis 2008 assure la fonctionnalité de ce milieu fragile. Les principales actions mises en œuvre sont la conservation du patrimoine naturel et de la qualité paysagère, la sensibilisation à l'environnement.

Des travaux d'entretien des végétations humides sont à entreprendre. L'intervention nécessite l'appel d'une entreprise spécialisée. Les végétations seront fauchées et exportées hors du site. La biomasse sera valorisée en paillage et biomatériaux.

La surface totale fauchée/exportée est de 5 ha décomposée comme suit :

- Fauche d'entretien avec exportation des mégaphorbiaies - 3,30 ha,
- Fauche d'entretien avec exportation des roselières - 1,70 ha.

Les fauches seront réalisées au mois d'octobre, pour montant total de 10 812,00 € TTC.

Cette intervention entre dans le cadre du programme de mesures du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, pour l'unité hydrographique du Thérain : mesure MIA14 « Protection et restauration des milieux ».

Ces travaux sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80 %. Les 20 % restants seront en auto financement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire :

- à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- à solliciter des subventions auprès des partenaires publics mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum de l'assiette subventionnable (H.T).

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 11 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2019-171

(rapport réf 2019-171)

**Environnement - eau potable - rapports sur le prix et la qualité du service et du délégataire 2018**

**Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint**

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 et de l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales, les maires ou les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale doivent communiquer à leur conseil, qui en prend acte, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement dont ils ont la compétence.

Le présent rapport annuel 2018 concerne la compétence eau potable sur le périmètre de la ville de Beauvais. Ce rapport expose les indicateurs techniques et financiers, l'organisation et les performances du service d'eau potable.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du code général des

La ville de Beauvais dispose d'un contrat pour l'entretien et l'exploitation du service d'eau potable conclu avec la SEAO à compter du 1<sup>er</sup> août 2011 pour une durée de 12 ans. Le délégataire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ces rapports seront examinés par la commission consultative des services publics locaux le 8 octobre 2019.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, année 2018 et du rapport annuel du délégataire du service public d'eau potable, année 2018.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 11 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, année 2018, et du rapport annuel du délégataire du service public d'eau potable, année 2018.

## **15 – ENVIRONNEMENT - EAU POTABLE - RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ET DU DÉLÉGATAIRE 2018**

**M. BOURGEOIS** : Je vais faire assez court en donnant simplement l'essentiel. Puisque, évidemment, ce dossier, comme tous les ans, sera l'objet d'une discussion beaucoup plus approfondie en C.C.S.P.L.

Citons quelques faits marquants. Le volume d'eau potable produit est en légère diminution, - 1,15 % ; le taux de conformité pour les paramètres microbiologiques et physicochimiques est de 100 %, le taux moyen de renouvellement du réseau est de 0,8 % avec 1 830 mètres linéaires de canalisation changés, le rendement du réseau de distribution est de 88,7 %, il est en progression. Souvenez-vous, il y a eu rupture d'une canalisation alimentant le centre-ville, ce qui avait exigé le renforcement du réseau rue de Bretagne en 2018. Et aussi, on avait procédé à la régénération d'un forage au plan d'eau du Canada, le forage L 3. Au bout d'un certain temps, une trentaine d'années, on est obligé de les traiter pour qu'ils soient plus perméables aux eaux et qu'ils reprennent de la vigueur, en quelque sorte. Voilà pour les faits marquants 2018.

Les perspectives 2019 : il y a toujours diagnostic sur les forages F1, F2bis et F4 du plan d'eau. Alors le lancement de l'étude sur la réduction des pollutions diffuses concernant la source de Friancourt, c'est en route. On a eu des réunions avec les agriculteurs, etc. Vous voyez, là on est dans le concret. Et on cherchera les moyens de subvention à ces agriculteurs puisqu'il y aura sans doute des choses qui vont leur être imposées, mais il faut compenser les pertes d'exploitation qu'ils peuvent avoir. C'est agir conformément à l'intérêt de chaque citoyen. Il y aura l'installation de 5 bornes de puisage pour l'eau potable, avec des cartes de paiement pour éviter les petits trafics qu'il y avait à l'heure actuelle ; des travaux de sécurisation de l'adduction du réservoir parc des eaux ; des travaux sur le coteau Saint-jean et le boulevard de l'Île-de-France, vous l'avez vu cet été, ils sont terminés aujourd'hui. Dans 8 jours à peu près, tout est clos. Et c'était absolument nécessaire. Parce que ces canalisations étaient très anciennes, risquaient des ruptures, ça a fait des gros travaux, on a vu toutes les nouvelles pièces qui apparaissaient. En cette période 2019, il était important que nous fassions le maximum de travaux. Ils ont bien marché. Aujourd'hui, c'est achevé.

Et un point important : transfert de la compétence eau potable à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au 1<sup>er</sup> janvier 2020. C'est une loi, apparemment il n'y a pas de modificatif pour l'instant, il y a une commission qui a été désignée, pour faire une étude justement sur l'avenir de l'eau potable sur Beauvais.

Et puis le dernier point, le prix de l'eau potable : pour la facture 120 m<sup>3</sup>, hors assainissement, le prix au m<sup>3</sup> a été en légère diminution avec l'année N-1, c'est-à-dire en 2018 il était de 1,36 €, aujourd'hui ça fait un prix total à 3,5 € le m<sup>3</sup> T.T.C. Evidemment, les diminutions sont dues un petit peu à ce que les taxes de l'Agence de l'eau sont moins fortes, ce qui n'est pas nécessairement très bon signe parce que quand elles sont moins fortes ça veut dire qu'on a moins de subventions pour les gros travaux d'ensemble. Voilà ce qu'il en est.

J'ai très brièvement parcouru le rapport, pour évoquer ici en Conseil Municipal ce qui peut peut-être vous intéresser. Mais en tout cas, au C.C.S.P.L., nous en reparlerons très très largement. Voilà Madame le Maire, il n'y a pas de vote.

**MME GEFFROY** : Oui, il n'y a pas de vote mais j'aurais voulu juste dire quelques mots, et en lien avec le débat du début de notre Conseil. L'eau est notre bien commun. Les canicules de cet été, la sécheresse persistante dans notre région, nous confirment que l'eau est précieuse, que l'eau potable demande toute notre attention. Nous devons garder la maîtrise de toute la chaîne depuis le captage jusqu'au retraitement.

**MME GEFROY (suite)** : Alors là je suis étonnée parce que vous me dites qu'en 2020 les choses devraient changer sur la gestion de l'eau, mais je n'avais pas cette information, donc en 2023, quand les Beauvaisiennes et les Beauvaisiens nous auront fait confiance, ce que nous espérons, nous reprendrons la maîtrise de la gestion de l'eau en régie publique comme bien d'autres collectivités l'ont fait. La prise de conscience de ces enjeux sur l'eau et du changement climatique passe aussi par cette mesure.

**M. BOURGEOIS** : Je n'ai rien à ajouter Madame le Maire. Dont acte.

**MME LE MAIRE** : Très bien. Alors il n'y a pas de vote et on passe à la délibération suivante.

## **Sport - équipement sportif - étude rénovation gymnase Léopold Louchard**

### **Monsieur Olivier TABOUREUX, Maire Adjoint**

La Ville de Beauvais a inscrit l'amélioration des infrastructures sportives comme l'un de ses objectifs majeurs pour les années à venir.

Situé au sein du quartier Voisinlieu, sis rue de Paris, le gymnase Léopold Louchard est un équipement sportif municipal exclusivement destiné à la pratique de la gymnastique, majoritairement utilisé par l'association La Vaillante ainsi que par les écoles beauvaisiennes.

Construit en 1965, ce gymnase n'a jamais connu de réhabilitation lourde de ses installations. Ses caractéristiques techniques (gymnase de type polyvalent) répondent difficilement aux besoins sportifs de l'association La Vaillante (plateau et vestiaires vétustes, inconfort thermique, capacité d'accueil trop limitée, absence de tribunes,...).

Compte-tenu de cette situation et soucieuse d'accompagner cette association dynamique (336 adhérents), la Ville de Beauvais souhaite réaliser une opération de réhabilitation de cet équipement.

Ce projet devra permettre de répondre à plusieurs enjeux importants :

- Renover ambitieusement l'équipement (mise aux normes de l'installation, adaptation aux activités, performance énergétique,...) ;
- Améliorer les conditions de pratique des usagers du gymnase ;
- Offrir aux agents des conditions de travail adaptées ;
- Répondre aux besoins sportifs du quartier.

Compte-tenu de ces enjeux et de l'attente forte autour de ce projet, la Ville de Beauvais souhaite engager une étude préalable à la réalisation du projet de réhabilitation.

La présente étude aura pour objectifs de définir le type de projet de réhabilitation (étude de faisabilité et de programmation, calendrier et plan de financement prévisionnels,...) ;

Le coût de cette étude est estimé à 50 000€ TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou le Maire-adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires publics mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum de l'assiette subventionnable (HT) ;

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter une dérogation pour commencement anticipé du projet auprès de l'ensemble de ses partenaires.

La commission "Sport", réunie le 19 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Sport - équipement sportif - plan d'amélioration des complexes tennistiques  
Dassault et Kennedy**

**Monsieur Philippe VIBERT, Maire Adjoint**

La Ville de Beauvais a inscrit l'amélioration de ses infrastructures sportives comme l'un de ses objectifs majeurs pour les années à venir.

La Ville de Beauvais dispose de deux complexes de tennis : le complexe tennistique Dassault (sis rue Antonio de Hojas) et le complexe tennistique Kennedy (sis 24 rue de l'orangerie).

Ces deux équipements sportifs sont mis à la disposition de deux associations de tennis : le Beauvais Oise Tennis (BOT), utilisateur exclusif du complexe Dassault et le Tennis Club de l'Agglomération du Beauvaisis (TCAB), utilisateur exclusif du complexe Kennedy.

Fort de dynamisme de ces deux clubs, illustré par leurs nombreux adhérents (730 adhérents pour le BOT, 457 adhérents pour le TCAB), la Ville de Beauvais, en concertation avec les associations, envisage un développement de l'activité tennis par la réalisation de projets d'amélioration des deux installations.

S'agissant du complexe tennistique Dassault, la Ville de Beauvais et le BOT envisagent la réalisation de deux terrains de « padel tennis », pratique sportive en plein essor en France mais peu développée dans le nord de la France, ainsi que l'ajout de deux terrains de tennis extérieurs.

Le coût de ce projet, qui serait réalisé en deux tranches, est actuellement estimé à 500 000€ TTC.

S'agissant du complexe tennistique Kennedy, la Ville de Beauvais et le TCAB envisagent la transformation des deux terrains terre battue en terrains résine ainsi que la couverture de ces deux terrains extérieurs.

Le coût de ce projet, qui serait réalisé en deux tranches, est actuellement estimé à 500 000€ TTC.

La réalisation de ces deux projets répond à plusieurs objectifs :

- L'amélioration des conditions de pratique des licenciés du BOT et du TCAB ;
- L'ouverture de la pratique du tennis à de nouveaux pratiquants ;
- L'augmentation du nombre de licenciés du BOT et du TCAB ;
- Le développement des recettes des associations afin de permettre la pérennisation de leurs emplois.

Compte-tenu de ces objectifs ambitieux, la Ville de Beauvais souhaite programmer pour l'année 2020 deux premières tranches de travaux pour ces deux opérations :

- La réalisation des deux terrains de « padel tennis » au sein du complexe tennistique Dassault ;
- La transformation des deux terrains terre battue en terrains résine au sein du complexe tennistique Kennedy.

Le coût de ces deux opérations est estimé à 500 000€ TTC (projet « padel tennis » pour 400 000€, projet « terrains en résine » pour 100 000€).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou le Maire-adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ces projets ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires publics mobilisés pour ces projets à un taux de financement maximum de l'assiette subventionnable (HT) ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter une dérogation pour commencement anticipé des projets auprès de l'ensemble de ses partenaires.

La commission "Sport", réunie le 19 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2019-180

(rapport réf 2019-180)

**Sport - TRANSQUAR 2019 - Désignation de l'association bénéficiaire d'une partie des droits d'inscription**

**Madame Caroline CAYEUX, Maire**

Par délibération du 8 juillet 2019, le conseil municipal a approuvé les modalités d'organisation de la huitième édition de la course « TRANSQUAR BEAUVAIS » qui se déroulera le samedi 9 et dimanche 10 novembre 2019.

Pour répondre à un objectif de solidarité qui s'attache à cet évènement sportif, il est prévu de reverser à une association beauvaisienne, désignée par un jury, une partie de la recette issue des inscriptions.

Le montant de ce reversement a été fixé à 1 000 €.

C'est ainsi, qu'un appel à projets a été lancé auprès de diverses associations du territoire.

Après examen des projets le jury a désigné, compte tenu de la pertinence et de l'intérêt du projet, l'association "Bien dans son assiette à l'aise dans ses baskets" en tant que bénéficiaire du reversement d'une partie des droits d'inscription fixée à 1 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le reversement d'une partie des droits d'inscription de la TRANSQUAR fixée à 1 000 € au profit de l'association "Bien dans son assiette à l'aise dans ses baskets" ;
- d'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire ;
- d'imputer la dépense correspondante sur la ligne budgétaire prévue à cet effet.

La commission "Sport", réunie le 19 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2019-181

(rapport réf 2019-181)

**Sport - télési nautique - avenant n°1 à la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public**

**Monsieur Philippe VIBERT, Maire Adjoint**

Par délibération en date du 26 septembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'implantation d'un télési nautique au plan d'eau du Canada, ainsi que les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public pour une durée de 6 années renouvelables une fois.

En contrepartie de cette occupation, la société « The Wake Garden » verse à la ville de Beauvais, propriétaire, une redevance annuelle de 15 000 € / an payable trimestriellement (soit 3 750 € par trimestre).

Ainsi depuis juillet 2017, la société exploite ce nouvel équipement durant la saison estivale à compter du mois d'avril et jusqu'au mois de septembre.

Aujourd'hui après deux saisons entières de fonctionnement (2018 et 2019), il apparait plus pertinent de faire coïncider la redevance sur le calendrier réel d'ouverture de l'établissement (6 mois par an) à la place d'un échelonnement trimestriel.

Cela signifie donc qu'au lieu de prévoir un paiement trimestriel (4 fois 3 750 €), l'avenant n°1 dispose que la société « The Wake Garden » effectuera un paiement mensuel de 2 500 € / mois durant 6 mois à compter du mois d'avril et jusqu'au mois de septembre.

Les modifications liées à l'échelonnement de la redevance entreront en vigueur lors de la prochaine saison estivale à compter du mois d'avril 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public du télési nautique sur le plan d'eau du Canada qui prévoit une modification dans l'échelonnement de la redevance avec un paiement mensuel pendant 6 mois et non plus trimestriel ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La commission "Sport", réunie le 19 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **Sport - subventions sur des projets - attribution**

### **Madame Guylaine CAPGRAS, Conseillère Municipale**

La ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions sur projet de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder les subventions sur projet suivantes au :
- Club d'escalade beauvaisien (CEB) : 600 €, pour le projet d'initiation de l'escalade à destination des collégiens des quartiers politiques de la ville (Baumont / Fauqueux) sur l'année scolaire 2019/2020.
- Club d'escalade beauvaisien (CEB): 296 €, pour des journées de découverte de l'escalade (octobre rose / famille) et des ateliers sportifs peace and sport pour des jeunes de 15 à 23 ans.
- Club d'escalade beauvaisien (CEB) : 400 €, pour l'organisation d'un cycle « sport santé sur ordonnance » comprenant 12 séances hebdomadaires d'initiation d'escalade à destination des personnes éloignées de la pratique sportive en raison d'une maladie longue durée.
- d'approuver les termes des conventions à passer avec ces associations ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévues à cet effet ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La commission "Sport", réunie le 19 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Culture - Attribution de subventions : Associations Hors Cadre, La balayette à ciel et Jean de la Lune**

**Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Maire Adjoint**

Beauvais présente un réseau dense et actif d'associations culturelles qui participent à l'animation et au développement culturels de la ville.

Les demandes de financement ci-dessous n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif 2019 et sont donc étudiées de manière exceptionnelle en cours d'année.

L'association Hors cadre, créée en 2000, gère la Galerie associative située 13, rue Henri Gréber à Beauvais. Elle propose tout au long de l'année, des expositions d'art contemporain mettant en valeur des techniques variées : peinture, gravure, dessin, photographie, vidéo... Ces expositions sont ponctuées de rencontres avec les artistes, conférences, démonstrations, actions en direction des publics... La programmation de la Galerie se développe également en lien avec différents événements du territoire : Les Photaumnales, la Fête de l'estampe. Elle est également soutenue par le conseil régional Hauts-de-France et le conseil départemental de l'Oise.

Présente sur le territoire depuis 35 ans, La balayette à ciel est un collectif d'artistes réunissant des musiciens mais aussi des écrivains et des plasticiens qui multiplie les approches artistiques (cabaret, rock, café-théâtre, spectacles pour enfants, concerts, récitals, poésie chez l'habitant). C'est également un studio-label dont l'objectif vise à accompagner le développement d'artistes (aide à la diffusion, soutien à la production). L'association mène par ailleurs des projets pédagogiques auprès des établissements scolaires et propose des stages dans le cadre de partenariats mis en œuvre avec différents acteurs du territoire. Elle reçoit le soutien du conseil régional Hauts-de-France, et du conseil départemental de l'Oise.

L'association Jean de la Lune est établie à Beauvais depuis novembre 2000. L'association utilise la marionnette et le théâtre d'ombres comme médiateur privilégié pour des projets favorisant la prévention santé et l'éducation à la citoyenneté. L'association intervient à Beauvais et plus largement auprès d'écoles, de maisons de retraite, de structures sociales...

Il est proposé au conseil municipal d'accorder les subventions suivantes :

- 1 800 € au titre du fonctionnement pour l'association Hors cadre ;
- 2 500 € au titre du fonctionnement pour l'association La balayette à ciel ;
- 450 € au titre du fonctionnement pour l'association Jean de la Lune.

Les subventions seront prélevées sur les crédits non répartis et inscrits au budget 2019.

La commission "Culture", réunie le 17 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Culture - Demande de subvention auprès de la DRAC - Le Quadrilatère**

**Madame Catherine THIEBLIN, Maire Adjoint**

La DRAC des Hauts-de-France - direction régionale des affaires culturelles met en œuvre au plan régional la politique de l'État dans le domaine de la création actuelle. Elle aide notamment à la diffusion artistique et accompagne les projets de création ou de résidences d'artistes dans le champ de l'art contemporain.

Établissement culturel repris par la ville de Beauvais en 2013, le Quadrilatère développe un projet artistique et culturel exigeant à la croisée des arts visuels et en synergie avec l'architecture et l'histoire de ce site patrimonial remarquable. Le projet vise à s'adresser au public le plus large, à assurer le rayonnement du Quadrilatère au plan régional et national, à contribuer par son apport à qualifier la politique régionale dans le domaine de la création contemporaine ainsi qu'à soutenir la politique touristique territoriale.

La programmation artistique du Quadrilatère propose chaque saison 2 à 3 expositions temporaires, monographiques, thématiques ou collectives. Elle accueille également en septembre, le festival « Les Photaumnales » initié par le Pôle photographique régional. Le développement du Quadrilatère s'inscrit volontairement dans un réseau d'échanges et de partenariats permettant la mise en place de co-production et l'accueil d'artistes. Il repose également sur la mise en œuvre tout au long de l'année, d'une programmation culturelle et d'un programme de médiation et d'éducation artistique notamment en faveur du jeune public.

En 2019, le Quadrilatère a fait l'objet d'une première tranche de travaux de rénovation. En marge de ces travaux, le Quadrilatère souhaite engager dès cette année, une commande auprès de l'artiste mexicain Santiago Borja. Internationalement reconnu, l'artiste revisite les icônes de l'art et de la culture occidentale du XX<sup>ème</sup> siècle : lieux, objets ou figures sont mis en regard d'autres architectures, d'autres modes de pensées, d'autres savoir-faire immémoriaux.

L'exposition monographique autour de Santiago Borja se tiendra de février à août 2020.

En contrepoint, une 2<sup>ème</sup> exposition sera organisée avec le FRAC (Fonds régional d'art contemporain) le Grand Large de Dunkerque à partir d'avril.

En 2020, la Quadrilatère proposera également une exposition autour du travail de Pierre Kaufmann. Enfin, le projet Symbiose se poursuivra au sein du patio du Quadrilatère.

Une subvention de 10 000 € sera donc sollicitée auprès de la DRAC des Hauts-de-France en 2019 pour la commande engagée. Une demande de subvention sera introduite ultérieurement au titre de l'année 2020 pour la programmation ci-dessus présentée.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter au titre de l'année 2019 et de l'année 2020, le concours financier aux taux les plus élevés, auprès de la DRAC et à signer toutes les pièces relatives à ces projets.

La commission "Culture", réunie le 17 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2019-168

(rapport réf 2019-168)

**Culture - Signature d'une convention et attribution d'une subvention pour le programme "La cause des tout-petits" avec le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis**

**Madame Fatima ABLA, Conseillère Municipale**

Scène ouverte à tous les publics dès l'enfance, le Théâtre du Beauvaisis privilégie une programmation Jeune Public notamment avec la l'action « La cause des tout-petits ». Initiée en 2002 avec le soutien de la ville, ce programme propose des spectacles accessibles dès 6 mois, en direction des familles et des structures d'accueil des jeunes enfants (crèches, haltes-garderies...) de la ville. Depuis 2016, les classes de maternelle (petites sections) bénéficient également de cette programmation.

Ce dispositif vise à :

- favoriser l'éveil culturel et artistique du jeune public et sensibiliser les parents à l'éducation artistique essentielle au développement du jeune enfant ;
- valoriser la dimension culturelle des structures d'accueil de la petite enfance ;
- former les professionnels afin de mieux appréhender le secteur du spectacle vivant et de renforcer l'exigence au niveau de la qualité artistique ;
- de développer de solides coopérations avec les structures de la petite enfance engagées dans le dispositif.

La convention pluriannuelle liant la ville et le Théâtre ayant pris fin en juin 2019, il convient donc de signer un nouveau contrat fixant les engagements réciproques des parties pour les trois prochaines années.

Bilan de la saison 2018/2019 :

- 3 spectacles (18 représentations) ont été donnés dont 14 séances pour les structures petite enfance et 4 séances tout public ;
- 464 jeunes enfants et 174 accompagnateurs issus de 10 établissements ont bénéficié de cette action ;
- les séances tout public ont réuni 641 spectateurs (enfants et familles).

La saison 2019/2020 s'organise selon le même schéma, avec 3 spectacles pour 18 représentations prévues et 4 séances tout public.

Le budget prévisionnel de l'action est estimé à 25 438 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le maire ou l'adjoint délégué :

- à signer la convention pluriannuelle jointe ;
- d'allouer une subvention de 22 000 € au titre de la saison 2019/2020 : un acompte de 12 000 € sera versé sur les crédits inscrits au budget primitif 2019 ; le versement du solde interviendra en 2020 sur présentation du bilan de l'action.

La commission "Culture", réunie le 17 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES**

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 14 avril 2014.

1- **6 mai 2019** : Création d'une régie d'avances et de recettes n°186 « Blog 46 » qui est instituée auprès du service projet éducatif territorial (PEDT) de la ville de Beauvais.

2- **7 mai 2019** : Passation d'une convention avec le CNFPT Picardie concernant la participation d'agents aux formations « armement PIE – Pistolet à Impulsion Electrique ». Les frais correspondants s'élèvent à 7 000,00 euros.

3- **7 mai 2019** : Passation d'une convention de formation avec Synapse Entreprises concernant la participation d'un agent à la formation à distance « joomla ». Les frais correspondants s'élèvent à 360,00 euros.

4- **7 mai 2019** : Passation d'une convention de formation avec le CFPPA concernant la participation de 2 agents à la formation « grimpeur sauveteur secouriste du travail ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 050,00 euros.

5- **7 mai 2019** : Passation d'une convention de formation avec le CNFPT Picardie concernant la participation des policiers municipaux aux formations continues obligatoires (FCO) en 2019 soit 10 jours de formation par agent tous les 5 ans. Les frais correspondants s'élèvent à 15 000,00 euros.

6- **20 mai 2019** : Passation d'un marché avec la société SIDEM ELECTRICITE concernant des travaux de remplacement du système d'alarme et d'installation d'un système de détection incendie au gymnase Coubertin. Les frais correspondants s'élèvent à 21 690,00 euros HT.

7- **20 mai 2019** : Passation d'une décision modificative concernant l'abonnement au service en ligne « BATIPRIX maîtrise d'ouvrage ». L'article 1 de la décision est modifié comme suit : « de signer le contrat d'abonnement et d'utilisation Batiprix maîtrise d'ouvrage » à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, pour une durée d'un an, reconductible de manière tacite sans que sa durée n'excède 3 ans.

8- **20 mai 2019** : Fermeture de la régie de recettes n°107 concernant la structure multi accueil Saint Lucien.

9- **21 mai 2019** : Passation d'une convention de formation avec le CEFIRH concernant la participation d'agents à la formation « excel – perfectionnement ». Les frais correspondants s'élèvent à 440,00 euros HT.

10- **21 mai 2019** : Passation d'une convention de formation avec le CEFIRH concernant la participation d'agents à la formation « word – perfectionnement ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 056,00 euros HT.

11- **21 mai 2019** : Passation d'une convention de formation avec le CEFIRH concernant la participation d'agents à la formation « excel – intermédiaire ». Les frais correspondants s'élèvent à 792,00 euros HT.

12- **21 mai 2019** : Passation d'une convention de formation avec le CEFIRH concernant la participation d'agents à la formation « excel – initiation ». Les frais correspondants s'élèvent à 990,00 euros HT.

13- **21 mai 2019** : Passation d'une convention de formation avec le CEFIRH concernant la participation d'agents à la formation « word – perfectionnement ». Les frais correspondants s'élèvent à 880,00 euros HT.

14- **21 mai 2019** : Passation d'une convention de formation avec le CEFIRH concernant la participation d'agents à la formation « excel perfectionnement ». Les frais correspondants s'élèvent à 528,00 euros HT.

15- **22 mai 2019** : Passation d'une convention avec LSM Formations concernant la participation d'agents à la formation « échafaudage roulant ». Les frais correspondants s'élèvent à 4 305,00 euros.

16- **22 mai 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériels de la base nautique du plan d'eau du Canada, au profit de la commune de Ribécourt-Dreslincourt pour la « Maison de quartier Ribécourt-Dreslincourt », pour une séance de canoë, de kayak, de paddle et/ou de pédalos.

17- **23 mai 2019** : Passation d'un marché avec la société COPEAUX et SALMON concernant des travaux de remplacement des menuiseries extérieures en aluminium sur le site du Quadrilatère, pour un montant de la tranche ferme de 386 984,46 euros TTC, un montant de la PSE (plus-value pour profil aluminium de 65 mm) de 20 571,88 euros TTC et un montant de la tranche optionnelle de 25 731,77 euros HT.

18- **23 mai 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association les Danglefou concernant le spectacle « Groméo et Fluette » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent 4 000 euros TTC.

19- **23 mai 2019** : Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux et d'équipements extérieurs de la base de loisirs municipale, Plan d'eau du Canada, à titre gratuit, au profit de l'association BEAUVAISUB PATAPLOUF.

20- **23 mai 2019** : Passation d'une convention avec le CNFPT Picardie concernant la participation d'agents aux formations « entraînement armement catégorie B1 ». Les frais correspondants s'élèvent à 3 000,00 euros.

21- **23 mai 2019** : Passation d'une convention avec l'entreprise AIR LIQUIDE concernant la fourniture d'emballages de gaz oxygène bouteille L50 et acétylène bouteille 6,5 kg pour le service voirie des ateliers municipaux de la ville de Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 732,00 euros TTC.

22- **24 mai 2019** : Modification de marché n°1 au marché de fourniture de produits et accessoires d'entretien avec la société SDHE afin d'ajuster la durée des prestations.

23- **24 mai 2019** : Modification de marché n°1 au marché de fourniture de matériels et produits d'entretien pour les lots 1 – 2 et 3 afin d'ajuster la durée des prestations, avec les sociétés somme suit :

- Lot 1 – produits d'essuyage – société SDHE – 95220 Herblay Cedex,
- Lot 2 – produits et matériels spécifiques à la restauration – société LEVOY REXODIF à Beauvais,
- Lot 3 – sacs poubelles plastiques – société SDHE – 95220 Herblay.

24- **24 mai 2019** : Fermeture de la régie d'avances n°29 « achat de timbres » auprès du service de l'administration générale.

25- **28 mai 2019** : Passation d'un avenant n°1 au marché M160002V de transports scolaires et périscolaires réguliers et occasionnels intra-muros.

26- **28 mai 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux du gymnase Jean Moulin à Beauvais, à titre gratuit, au profit de la Confédération Islamique Milli Gorus, afin d'organiser une manifestation associative.

27- **28 mai 2019** : Passation d'un marché de prestations de traitement des déchets issus du service technique et des jardins familiaux de la ville de Beauvais en 1 lot avec la société GURDEBEKE SA à Noyon. Le marché est à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum annuel.

28- **28 mai 2019** : Modification de marché n°1 au marché de travaux courants sur le réseau d'eau potable avec la société SADE CGHT à Paris. Considérant que des travaux spécifiques au droit du Côteau Saint-Jean demandent de nouvelles références au bordereau de prix unitaires.

29- **28 mai 2019** : Procédure infructueuse pour le lot 8 concernant le marché d'acquisition de vêtements de travail, de chaussures et d'accessoires dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail.

30- **28 mai 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux du gymnase Raoul AUBAUD à Beauvais, à titre gratuit, au profit de la Confédération Islamique Milli Gorus, afin d'organiser une manifestation associative.

31- **29 mai 2019** : Passation d'un contrat avec la société Di'X concernant la maintenance du logiciel Avenio. Les frais correspondants s'élèvent à 830 euros HT.

32- **29 mai 2019** : Passation d'un marché avec la société LSA Menuiserie concernant des travaux de réfection de la coursive, de la verrière et des menuiseries du bâtiment du fond de cour de la maternelle MICHELET. Les frais correspondants de base + PSE s'élèvent à 128 393,70 euros HT.

33- **29 mai 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux et d'équipements de la piscine municipale Aldebert Bellier à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association Baby Club de Beauvais, afin d'organiser une journée d'animation et un pique-nique en faveur des adhérents.

34- **29 mai 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des installations sportives et du matériel de la base nautique du plan d'eau du Canada à Beauvais, au profit du collège Jules Michelet, afin de réaliser des séances de canoë-kayak.

35- **31 mai 2019** : Passation d'une convention avec le CNFPT Picardie concernant la participation d'agents aux formations « CHSCT : 1<sup>er</sup> mandat : 2 jours – approfondissement : 1 jour – renouvellement : 2 jours ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 850,00 euros.

36- **3 juin 2019** : Passation d'un marché de prestations intellectuelles avec la société C.P.R (Conception Programmation Réalisation) concernant la réalisation d'une mission d'assistance technique, juridique et financière pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique des bâtiments de la ville de Beauvais, de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et du centre communal d'action sociale. Les frais correspondant s'élèvent à 198 902,00 euros HT.

37- **5 juin 2019** : Passation d'un avenant n°1 au marché M17008V concernant la fourniture de denrées alimentaires destinées à l'unité de production culinaire de la ville de Beauvais avec la société Etablissements Lucien, et cela afin de définir l'indice de remplacement à l'indice supprimé ainsi que les modalités de corrections nécessaires afin de maintenir l'économie du marché pendant sa durée d'exécution.

38- **5 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux du gymnase Raoul Aubaud à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association des commerçants du quartier Saint Lucien, afin d'organiser une manifestation associative.

39- **5 juin 2019** : Passation d'un marché pour le groupement d'achat du Beauvaisis composé de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (membre coordinateur), de la ville de Beauvais, du centre communal d'action sociale de Beauvais et de l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais, avec la société MEJA concernant une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'évolution des systèmes d'information comptable et ressources humaines. Le montant du marché pour la partie à tranches en valeur est de :

- Tranche ferme SIF 1 : 23 015 € HT ;
- Tranche optionnelle SIF 2 : 16 711,67 € HT ;
- Tranche optionnelle SIF 3 : 21 875 € HT ;
- Tranche optionnelle SIRH 1 : 23 397,50 € HT ;
- Tranche optionnelle SIRH 2 : 16 711,67 € HT ;
- Tranche optionnelle SIRH 3 : 21 875 € HT.

Le marché est un accord-cadre à bons de commande sans minimum annuel et avec un maximum annuel fixé à 15 000 € HT.

40- **5 juin 2019** : Passation d'une convention avec la ligue de l'enseignement concernant la participation de 5 agents à la formation « BAFD perfectionnement ». Les frais correspondants s'élèvent à 780,00 euros.

41- **5 juin 2019** : Passation d'une convention avec l'école du renouvellement urbain (ERU) concernant la participation d'un agent à la formation « repli social et communautaire : aborder le fait religieux dans les quartiers HLM ». Les frais correspondants s'élèvent à 375,00 euros.

- 42- **5 juin 2019** : Passation d'une convention avec ECF Cotard formation concernant la participation de 4 agents à la formations « permis BE ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 990,00 euros TTC.
- 43- **7 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux dans la MSIH sise 25 rue Maurice Segonds à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association itinér'air, afin de réaliser ses missions.
- 44- **7 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local dans l'espace Argentine sis 11, rue du Morvan à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association conseil citoyen de Beauvais Argentine, afin de réaliser ses missions.
- 45- **7 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local dans l'espace sis 17, rue du pré martinet à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'UNRPA, afin de réaliser ses missions.
- 46- **7 juin 2019** : Cession du véhicule de transport urbain immatriculé 9424-YB-60 à l'association pour le développement de Ourosogui, ville Sénégalaise, à titre gratuit, et autorisation donnée à la société Allo Dépannage pour enlever le véhicule de transport urbain immatriculé 9422-YB-60 pour destruction pour la somme de 1 euro.
- 47- **7 juin 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Les Têtes d'Affiches afin d'organiser le spectacle « Cirque s'lex N'sueur » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 4 272,00 euros TTC.
- 48- **7 juin 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Le Trapèze Ivre afin d'organiser le spectacle « Bao Bei » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 5 000,00 euros TTC.
- 49- **7 juin 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association 100 Issues afin d'organiser le spectacle « Essai Néo Romantique » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 3 000,00 euros TTC.
- 50- **7 juin 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association En voiture Monique afin d'organiser le spectacle « Still lovin ze sud » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 3 435,08 euros TTC.
- 51- **7 juin 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la compagnie POC afin d'organiser le spectacle « Bobby et moi » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 1 925,37 euros TTC.
- 52- **7 juin 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Compagnie du Vide afin d'organiser le spectacle « Rosemonde » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 2 800,00 euros TTC.
- 53- **7 juin 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Acid Kostik afin d'organiser le spectacle « Sandy et le Vilan Mc Coy » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 2 717,08 euros TTC.

54- **7 juin 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association le Bazar Savant afin d'organiser le spectacle « Monsieur Pif : In Style » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 2 400,00 euros TTC.

55- **7 juin 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association No Mad Production pour la Cie Pas Par Hasard afin d'organiser le spectacle « ça coince » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 1 730,20 euros TTC.

56- **11 juin 2019** : Passation d'un contrat avec la société DIAC LOCATION concernant la location de batterie du véhicule électrique Renault Kangoo ZE (véhicule utilitaire) immatriculé : DE-447-ZP de la ville de Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 62,00 euros HT mensuel.

57- **11 juin 2019** : Passation d'un contrat avec la société DIAC LOCATION concernant la location de batterie du véhicule électrique Renault Kangoo ZE (véhicule utilitaire) immatriculé DE-423-ZP de la ville de Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 62,00 euros HT mensuel.

58- **11 juin 2019** : Passation d'un contrat avec la société DIAC LOCATION concernant la location de batterie du véhicule électrique Renault Kangoo ZE (véhicule utilitaire) immatriculé : DE-451-ZP de la ville de Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 62,00 euros HT mensuel.

59- **11 juin 2019** : Passation d'un contrat avec la société DIAC LOCATION concernant la location de batterie du véhicule électrique Renault ZOE (véhicule particulier) immatriculé : DF-465-YK de la ville de Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 69,00 euros TTC mensuel.

60- **11 juin 2019** : Passation d'un contrat avec la société DIAC LOCATION concernant la location de batterie du véhicule électrique Renault ZOE (véhicule particulier) immatriculé : DF-989-PM de la ville de Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 69,00 euros TTC mensuel.

61- **11 juin 2019** : Passation d'un contrat avec la société DIAC LOCATION concernant la location de batterie du véhicule électrique Renault ZOE (véhicule particulier) immatriculé : DG-072-BF de la ville de Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 69,00 euros TTC mensuel.

62- **11 juin 2019** : Passation d'un contrat avec la société DIAC LOCATION concernant la location de batterie du véhicule électrique Renault ZOE (véhicule particulier) immatriculé : DG-448-FE de la ville de Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 69,00 euros TTC mensuel.

63- **13 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de l'auditorium Rostropovitch, à titre gratuit, au profit du comité de gestion du théâtre du Beauvaisis, afin d'organiser un spectacle dans le cadre du Festival des Arts en Beauvaisis.

64- **13 juin 2019** : Passation d'un marché (accord-cadre) concernant des prestations d'études, d'assistance et de conseil en matière de gestion financière, avec les sociétés suivantes :

- Cabinet Michel Klopfer (mandataire) / Seban et Associés – Paris ;
- Groupement FCL Gérer la Cité (mandataire) / Landot et Conduite du Changement – Paris ;
- Exfilo – Paris.

L'accord-cadre est à prix unitaire et à bons de commande sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel de 50 000 euros HT.

65- **13 juin 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Cronopia Contorsiones afin d'organiser le spectacle « Cronopia » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 1 800,00 euros.

66- **14 juin 2019** : Passation d'un bail rural au profit de monsieur Arnaud Gaudissart, afin d'exploiter les parcelles en nature de terre à usage agricoles sises à Beauvais, cadastrées section BD n°152, BC n°99, BC n°97, BC n°251p (ex BC n°110p), BC n°98, BC n°213 et BD n°139, dont la ville est propriétaire. Ce bail rural est consenti et accepté moyennant un fermage de 1930,15 euros, révisable annuellement en fonction de l'indice des fermages.

67- **17 juin 2019** : Passation d'un accord cadre à bons de commande de prestations d'entretien des espaces verts dans divers quartiers de la ville avec la société MALLARD Paysage. Le présent accord cadre à bons de commande est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 55 000 euros HT.

68- **17 juin 2019** : Modification de la régie d'avances n°24 concernant le centre de loisirs sans hébergement. L'article 2 de la décision n°05184 est complété comme suit :

La régie paie les dépenses suivantes :

- transport collectif (6247).

69- **17 juin 2019** : Modification du marché n°4 du M125066G du contrat d'exploitation de chauffage avec DALKIA France – 59875 Saint André Les Lille pour les montants suivants :

- P2 offre de base : plus-value de 4 586,84 € HT portant le montant de 105 324,44 € HT,
- P3 offre de base : plus-value de 5 253,70 € HT portant le montant à 72 028,95 € HT,
- Annexe 8-option 3 : plus-value de 1 970,00 € HT portant le montant à 2 511,00 € HT,
- Annexe AE9 option 4 : moins-value de 1 194,00 € HT ramenant le montant à 9 451,50 € HT.

70- **17 juin 2019** : Passation du marché pains destinés aux besoins de l'unité de production culinaire, des centres de restauration scolaires et périscolaires.

- Lot 1 : pain normal : attributaire la société COVELLI – 60000 Beauvais – pour un montant minimum annuel : 50 000 € HT/montant maximum annuel : 200 000 € HT,
- Lot 2 : pain bio : attributaire la société COVELLI – 60000 Beauvais – pour un montant minimum annuel : 5 000 € HT/montant maximum annuel : 50 000 € HT,

Le marché est un accord-cadre à bons de commande.

71- **18 juin 2019** : Passation d'une convention avec l'association Beauvais Triathlon concernant l'organisation et l'encadrement de stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime », et de mettre à disposition, à titre gracieux, les locaux et équipements de la plage Canada Beach sur la base de la base de loisirs municipale du plan d'eau du Canada de Beauvais, sis rue de la Mie au Roy à Beauvais.

72- **18 juin 2019** : Passation d'une convention avec le département GEA de l'IUT de l'Oise – université de Picardie Jules Verne, pour la mise à disposition de locaux et équipements extérieurs de la base de loisirs municipale du plan d'eau du Canada, afin de réaliser des activités de canoës et de kayaks.

73- **18 juin 2019** : Passation d'une convention avec madame Aline Morvan, plasticienne, concernant la mise à disposition des ateliers d'artistes.

74- **18 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de la piscine Aldebert BELLIER, à titre gratuit, au profit de l'association Beauvaisis Aquatic Club, afin d'organiser une compétition intra-club.

75- **19 juin 2019** : Modification de marché 1 avec la société NATURAL GRASS concernant le marché de prestations de malaxage de la pelouse du stade Pierre Brisson. Le montant de plus-value est de 8 550,00 € HT portant le montant du marché à 48 750,00 € HT.

76- **20 juin 2019** : Passation d'une convention avec l'association le club de tir de l'escopette Picarde, afin de mettre à disposition de la ville de Beauvais son stand de tir pour l'organisation des séances obligatoires d'entraînement au tir pour les agents de la Police Municipale. Les frais correspondants s'élèvent à 2 500 euros pour l'année 2019.

77- **20 juin 2019** : Passation d'une convention avec la Police Nationale concernant la mise à disposition du stand de tir de la Police Nationale, pour des séances obligatoires d'entraînement au tir des agents de la police municipale de la ville de Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 0,20 euros par coup tiré.

78- **20 juin 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Les Batteurs de Pavés afin d'organiser le spectacle « Germinal » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 3 151,50 euros TTC.

79- **20 juin 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association le Cirque s'enracine afin d'organiser le spectacle « De Chair et d'Acier » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 3 030,00 euros TTC.

80- **20 juin 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association No Mad Production pour la Compagnie Argentine Bardo afin d'organiser le spectacle « Bardo, un lugar entre nosotros » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 2 532,00 euros TTC.

81- **20 juin 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association The Primitives afin d'organiser le spectacle « Three of a King » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 3 650,00 euros TTC.

82- **20 juin 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association La Famille afin d'organiser le spectacle « qui sommes Nous-je » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 3 143,90 euros TTC.

83- **20 juin 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association La Comédie des Anges afin d'organiser les spectacles « Arrach'la Oij ! et Poésie en suspension » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 3 000,00 euros TTC.

84- **20 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis 149, rue de Saint Just des Marais à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association Hanicroches, afin de lui permettre de réaliser ses missions.

85- **20 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local dans l'espace Argentine sis 11, rue du Morvan à Beauvais, à titre gratuit, au profit du SNUIPP FSU OISE, afin de réaliser ses missions.

86- **20 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local dans l'espace Pré Martinet sis 17, rue du pré Martinet à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association PK 60, afin de réaliser ses missions.

87- **20 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local situé rue de Tilloy, à titre gratuit, au profit de l'association itinér'air, afin de réaliser ses missions.

88- **20 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis 4, rue de Paris à Beauvais, à titre gratuit, au profit de la société d'horticulture, afin de réaliser ses missions.

89- **20 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis 25, rue de Sénéfontaine à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association itinér'air, afin de réaliser ses missions.

90- **21 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux et équipements extérieurs de la base de loisirs municipale du plan d'eau du Canada, au profit du Collège Marcel Callo – Apprentis d'Auteuil, afin de réaliser des activités de canoës et de kayaks.

91- **21 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux et équipements de la salle Jean-Baptiste Wiart au sein du gymnase Louis Roger, sise Louis Roger à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association de « l'Académie Beauvaisienne d'Escrime », afin d'organiser et encadrer des stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

92- **24 juin 2019** : Droit de préemption urbain sur le local commercial avec deux caves sis rue Lamartine, cadastrée section Y n°54 d'une superficie de 36 m<sup>2</sup>, correspondant aux lots 56, 57, et 61 de la copropriété, au prix de 55 000 €, frais d'agence de 5 000 € en sus, conformément au prix des vendeurs et à l'avis des Domaines.

93- **24 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un stand, à titre gratuit, au profit de l'association Le Comptoir Magique, afin d'organiser une buvette temporaire au sein de l'Espace Culturel François Mitterrand dans le cadre des Scènes d'été.

94- **24 juin 2019** : Passation d'une convention avec l'AGECIF concernant la participation d'un agent à la formation « travailler avec des artistes-auteurs ». Les frais correspondants s'élèvent à 560,00 euros HT.

95- **24 juin 2019** : Passation d'une convention avec l'Apave Nord-Ouest concernant la participation de 3 agents à la formation « habilitations électriques BR-BC ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 720,00 euros HT.

96- **25 juin 2019** : Modification de marché n°1 au marché de travaux de construction d'un local espaces verts CAMARD lot 9 avec la société SARL CLVRD sise 10 rue de Clermont à Beauvais, d'un montant de plus-value de 3 330,00 € HT portant le montant du marché à 148 304,50 € HT.

97- **25 juin 2019** : Modification de la régie de recettes n°13 concernant les droits des usagers de la piscine Bellier. L'article 4 de la décision n°2016-204 est modifié comme suit :

« Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivant :

- 1 : chèques ;
- 2 : numéraires ;
- 3 : carte bancaire ;
- 4 : chèques vacances ;
- 5 : tickets temps libre.

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un justificatif de paiement ».

98- **25 juin 2019** : Modification de la régie de recettes et d'avances n°9 concernant la location des salles municipales. L'article 5 de la décision n°2017-356 est modifié comme suit :

« Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivant :

- 1 : chèques ;
- 2 : numéraires ;
- 3 : carte bancaire.

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un justificatif de paiement ».

99 : **25 juin 2019** : Modification de la régie de recettes n°5 droits de place. L'article 5 de la décision n°2017-455 est modifié comme suit :

« Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivant :

- 1 : chèques ;
- 2 : numéraires ;
- 3 : carte bancaire.

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un justificatif de paiement ».

100 : **25 juin 2019** : Instauration temporaire de la gratuité d'accès à la zone baignade du plan d'eau du Canada pendant la période de canicule.

101 : **26 juin 2019** : Modification de marché n°1 au marché M175048V lot 4 de travaux de construction d'une maison de quartier MALICE avec la société MAW, d'un montant de plus-value de 2 542,53 € HT portant le montant du marché à 149 742,53 € HT.

102 : **26 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux et équipements du gymnase Léo Lagrange, sis rue Louis Roger à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association « Fitness Club Beauvaisien », afin d'organiser et encadrer des stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

103 : **26 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux et équipements de la plage Canada Beach sur la base de loisirs municipale du plan d'eau du Canada, à titre gratuit, au profit de l'association de « Bien-être en Yoga », afin d'organiser et encadrer des stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

104 : **26 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux et équipements de la plage Canada Beach sur la base de loisirs municipale du plan d'eau du Canada, à titre gratuit, au profit de l'association de « entente beauvaisienne de pétanque », afin d'organiser et encadrer des stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

105 : **26 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de matériels et d'équipements extérieurs de la base de loisirs municipale du plan d'eau du Canada, au profit du Comité Départemental du Sport Adapté de l'Oise, afin d'organiser leur manifestation « journée du sport adapté ».

106 : **26 juin 2019** : Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux et équipements extérieurs de la base de loisirs municipale, Plan d'eau du Canada, à titre gratuit, au profit de l'association « Club Plongée Kool ».

107 : **26 juin 2019** : Avenant n°3 à la convention d'occupation du domaine public pour la gestion et l'exploitation d'un point de restauration au plan d'eau du Canada afin d'autoriser la S.A.R.L. le REST'EAU à installer et exploiter un point de vente mobile (style triporteur) de début avril à fin septembre 2019, uniquement à proximité de la zone de baignade, ainsi que sur la zone Canada-Beach et la zone barbecue, en complément des deux structures permanentes de vente de boissons et de nourriture.

108 : **27 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis 192, rue de saint Just des Marais à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association Alain buée détente pour tous Saint Just des Marais, afin de réaliser ses missions.

109 : **27 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux dans l'espace sis 17 rue du pré martinet à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association les Francas, afin de réaliser ses missions.

110 : **27 juin 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Makadam Events afin d'organiser le spectacle Circo di Strada, dans le cadre de la grande parade de Noël des Fées à Beauvais. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 4 926,00 euros TTC.

111 : **27 juin 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Makadam Events afin d'organiser le spectacle Gomette de l'Ours, dans le cadre des fêtes de Noël à Beauvais. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 1 590,00 euros TTC.

112 : **27 juin 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Compagnie Remue-Ménage afin d'organiser la déambulation Abysses, dans le cadre de la grande parade de Noël des fêtes de Noël à Beauvais. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 7 627,65 euros TTC.

113 : **28 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis 40, rue de Songeons bât C logt 1 à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association aide aux victimes 60, afin de réaliser ses missions.

114 : **28 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis 86, rue Desgroux à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association des amis des fêtes Jeanne Hachette, afin de réaliser ses missions.

115 : **28 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux en sous-sol du bâtiment sis 171 avenue Marcel Dassault à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association hommes grenouilles de Beauvais, afin de réaliser ses missions.

116- **28 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis 13, rue de la préfecture à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association la croix rouge française, afin de réaliser ses missions.

117- **28 juin 2019** : Modification de la décision 2019-256. Cession du véhicule de transport urbain immatriculé 9424-YB-60 à l'Union Entraide des Ressortissants d'Ourrossagui en France (U.E.R.O.F), à titre gratuit, et autorisation donnée à la société Allo Dépannage pour enlever le véhicule de transport urbain immatriculé 9422-YB-60 pour destruction pour la somme de 1 euro.

118 : **28 juin 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis 11, rue de la préfecture à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association les restos du cœur, afin de réaliser ses missions.

119 : **1<sup>er</sup> juillet 2019** : Passation d'une convention avec monsieur Ramdane Mokhtari concernant la participation d'un agent à la formation « remise à niveau SSIAP 1 ». Les frais correspondants s'élèvent à 450,00 euros TTC.

120 : **1<sup>er</sup> juillet 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association départementale de protection civile de l'Oise afin de mettre en place un dispositif de secours sur le site du plan d'eau du Canada à Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 345,84 euros.

121 : **2 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux et équipements de la base de loisirs municipale du plan d'eau du Canada, à titre gratuit, au profit de l'association « Club de Canoë-Kayak du Beauvaisis », afin d'organiser et encadrer des stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

122 : **2 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux et équipements de la plage Canada Beach sur la base de loisirs municipale du plan d'eau du Canada, à titre gratuit, au profit de l'association « REA'CORPS », afin d'organiser et encadrer des stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

123 : **2 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux et équipements de la plage Canada Beach sur la base de loisirs municipale du plan d'eau du Canada, à titre gratuit, au profit de l'association « TKD60 », afin d'organiser et encadrer des stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

124 : **3 juillet 2019** : Actualisation des tarifs municipaux service des sports concernant le nouvel équipement (anneau de vitesse) ouvert au stade L. Louchard.

125 : **3 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux dans l'espace Argentine sis 11 rue du Morvan à Beauvais, à titre gratuit, au profit de la ligue française de santé mentale, afin de réaliser ses missions.

126 : **3 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux dans l'espace sis 17, rue du pré martinet à Beauvais, à titre gratuit, au profit de la compagnie de la Yole, afin de réaliser ses missions.

127 : **3 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un container de stockage situé aux ateliers municipaux rue de Tilloy à Beauvais, à titre gratuit, au profit de la compagnie de la Yole, afin de réaliser ses missions.

128 : **3 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis 4, rue de l'école maternelle à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association Accueil des Villes Françaises, afin de réaliser ses missions.

129 : **3 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis 11 bis, rue de la préfecture à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association Centre Intercommunal de Services à Domicile, afin de réaliser ses missions.

130 : **3 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local dans l'espace Pré Martinet sis 17 rue du Pré Martinet à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association pour le rayonnement du violoncelle, afin de réaliser ses missions.

131 : **3 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux et équipements de la plage Canada Beach sur la base de loisirs municipale du plan d'eau du Canada, à titre gratuit, au profit de l'association « forme et plaisir dans le monde moderne », afin d'organiser et encadrer des stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

132 : **3 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux et équipements de la plage Canada Beach sur la base de loisirs municipale du plan d'eau du Canada, à titre gratuit, au profit de l'association « TAICHI HARMONIE », afin d'organiser et encadrer des stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

133 : **3 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux et équipements du gymnase Léopold Louchard, à titre gratuit, au profit de l'association « la Vaillante », afin d'organiser et encadrer des stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

134 : **3 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local situé rue de Sénéfontaine à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association comité des sages, afin de réaliser ses missions.

135 : **3 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis rue Pierre Garbet à Beauvais, à titre gratuit, au profit du conseil citoyen du quartier Saint-Lucien, afin de réaliser ses missions.

136 : **3 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local situé rue de la longue haie à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association Voisinlieu pour tous, afin de réaliser ses missions.

137 : **4 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis 8, rue des marronniers à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association théâtre de l'orage, afin de réaliser ses missions.

138 : **4 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux et équipements de la salle municipale de l'espace du Pré-Martinet, à titre gratuit, au profit de « l'Association Sportive Beauvais Marissel section billard », dite ASBM, afin d'organiser et encadrer des stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

139 : **4 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local situé 17 rue du Pré Martinet à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association Vellovaque, afin de réaliser ses missions.

140 : **4 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local situé 17 rue du Pré Martinet à Beauvais, à titre gratuit, au profit du théâtre de l'orage, afin de réaliser ses missions.

141 : **4 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local dans l'espace Argentine sis 11, rue du Morvan à Beauvais, à titre gratuit, au profit du Club Beauvais de la Retraite Sportive (CBRS), afin de réaliser ses missions.

142 : **5 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux et équipements de la plage Canada Beach sur la base de loisirs municipale du plan d'eau du Canada, à titre gratuit, au profit de l'association « BOUC Sport Tambourin », afin d'organiser et encadrer des stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

143 : **5 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux et équipements du gymnase George Sand, à titre gratuit, au profit de l'Association « Beauvais Oise union club d'athlétisme », dite BOUC Athlétisme, afin d'organiser et encadrer des stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

144 : **8 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local dans la MSIH sise 25, rue Maurice Segonds à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association CIDEF, afin de réaliser ses missions.

145 : **8 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux dans l'espace sis 17 rue du Pré Martinet à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'APF 60, afin de réaliser ses missions.

146 : **8 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis 11 rue du Morvan à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association ACIV, afin de réaliser ses missions.

147 : **8 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis rue Pierre Garbet à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association tennis club de l'agglomération du Beauvaisis, afin de réaliser ses missions.

148 : **8 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis 9, allée Johann Strauss, bât D2 à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association la Batoude, afin de réaliser ses missions.

149 : **8 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux dans la MSIH sise 25 rue Maurice Segonds à Beauvais, à titre gratuit, au profit de la MEF du pays du grand Beauvaisis, afin de réaliser ses missions.

150 : **8 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis 18, rue Jean Bertrand à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association SOS insertion emploi Beauvais, afin de réaliser ses missions.

151 : **8 juillet 2019** : Modification de la régie d'avances n°22 installée à l'espace culturel François Mitterrand, rue de Buzenval à Beauvais.

152 : **8 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux de la structure Ecospace, à titre gratuit, au profit de Madame Aurélie Legoux, auto-entrepreneuse, afin de proposer et d'organiser des actions de sensibilisation au développement durable sur le site d'Ecospace.

153 : **8 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis 4, rue Saint-Quentin à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association familiale intercommunale de Beauvais, afin de réaliser ses missions.

154 : **8 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis 4, rue de l'école maternelle à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association bien dans son assiette à l'aise dans ses baskets de Beauvais, afin de réaliser ses missions.

155 : **8 juillet 2019** : Modification de marché n°1 au marché subséquent de travaux de rénovation et d'aménagement des abords de l'école élémentaire Pauline Kergomard lot 6 avec la société GECOP – 94140 Alfortville, d'un montant de plus-value de 5 834,00 € HT portant le montant du marché à 163 624,80 € HT.

156 : **8 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un container dans l'enceinte des ateliers municipaux sis rue de Tilloy à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association échiquier Beauvaisien, afin de réaliser ses missions.

157 : **8 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un container dans l'enceinte des ateliers municipaux sis rue de Tilloy à Beauvais, à titre gratuit, au profit de la compagnie d'arc la Jeanne Hachette, afin de réaliser ses missions.

158 : **8 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local dans l'espace Argentine sis 11, rue du Morvan à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association ADPC antenne Jean Moulin, afin de réaliser ses missions.

159 : **9 juillet 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Makadam Events afin de programmer une animation musicale par le Jazz Band BCB lors des rencontres beauvéniennes. Les frais correspondants s'élèvent à 1 500,00 € TTC.

160 : **15 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux en sous-sol du bâtiment sis 171 avenue Marcel Dassault à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association Amphibia, afin de réaliser ses missions.

161 : **15 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local situé 17 rue du Pré Martinet à Beauvais, à titre gratuit, au profit de la jeune chambre économique de Beauvais, afin de réaliser ses missions.

162 : **15 juillet 2019** : Passation d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise & Aisne concernant une opération archéologique préventive de diagnostic par la Ville de Beauvais – service archéologie municipal concernant un terrain situé 5 avenue Jean Moulin à Beauvais.

163 : **15 juillet 2019** : Passation d'un accord cadre à bons de commande de prestations de pompage et de nettoyage de bacs à graisse et de bacs à féculés de l'Unité de Production Culinaire et des terminaux de restauration avec la société SARP NORD – 60000 Beauvais. Cet accord cadre à bons de commande est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 20 000 € HT.

164 : **15 juillet 2019** : Passation d'un contrat avec la société LUMIPLAN concernant la maintenance et l'hébergement de l'application mobile. Les frais correspondants s'élèvent à 24 900 € HT.

165 : **16 juillet 2019** : Passation d'une convention relative à l'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales du dispositif PAYFIP titre, pour proposer gratuitement aux usagers des moyens de paiement modernes.

166 : **16 juillet 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux de la structure Ecospace, à titre gratuit, au profit de l'association « Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement », afin de poursuivre ses objectifs de proposer et d'organiser des actions d'éducation au développement durable sur le site d'Ecospace.

167 : **19 juillet 2019** : Modification du barème des participations familiales aux établissements d'accueil du jeune (EAJE), et fixation de nouveaux taux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, au vu de la circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales n°2019-005 du 5 juin 2019.

168 : **19 juillet 2019** : Application d'un tarif unique de restauration et accueil de loisirs aux enfants qui font l'objet d'un placement en famille d'accueil, au vu de la demande du Conseil Départemental de l'Oise.

169 : **23 juillet 2019** : Passation d'un marché avec la société M2S Sécurité/Private Security International – Roissy en France, concernant des prestations de sécurité et de gardiennage pour l'Elispace. Le marché est un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum annuel et sans montant maximum annuel.

170 : **31 juillet 2019** : Passation d'un marché avec la société Beauvaisis Décor – 60000 Beauvais, concernant des travaux de traitement des façades de l'école Pauline Kergomard. Les frais correspondants s'élèvent à 45 502,95 € HT.

171 : **31 juillet 2019** : Passation d'un marché de travaux d'aménagement de l'accueil de loisirs Ribambelle rue des Vignes quartier Argentine à Beauvais, avec les sociétés comme suit :

Lot 1 (démolition – gros œuvre) société Vandenberghe – 60120 Paillart- pour un montant de 15 278,68 € HT,

Lot 2 – (plâtrerie – faux plafonds) société Marisol – 60860 Saint-Omer en Chaussée – pour un montant de 5 487,23 € HT,

Lot 3 – (peinture – revêtement de sol) société Beauvaisis Décor – 60000 Beauvais – pour un montant de 8 467,37 € HT.

172 : **31 juillet 2019** : Passation d'un marché de travaux de réfection d'une piste d'athlétisme au stade Ladoumègue avec la société Colas Nord Est – 60000 Beauvais pour les montants suivants :

Offre de base de 868 725,00 € HT,

PSE 1 (lancé collectif poids scolaires) : 36 738,00 € HT ;

PSE 2 (piste scolaire triple bonds) : 42 838,00 € HT ;

PSE 3 (équipements sportifs lourds hors sol) : 54 357,00 € HT.

173 : **31 juillet 2019** : Signature des avenants au contrat RC générale de la Ville de Beauvais et règlement de l'appel de cotisation selon le détail suivant : avenant n°5 « Dommages causés à autrui », cotisation définitive pour l'année 2018 (28 701 913 x 0,172%) = 8 626,86 € TTC.

174 : **31 juillet 2019** : Passation d'un marché de location d'équipements nécessaires à l'organisation d'un forum, avec les sociétés suivantes :

- Lot n°1 : Stands et moquette aiguilletée avec film protecteur – attributaire la société LOC'EXPO – 62930 Wimereux, les prestations étant réglées en application du bordereau des prix unitaires au prorata des quantités utilisées ;
- Lot n°2 : Sonorisation – attributaire la société Denis POWER – 27500 Bourneville pour un montant de 4 115 € HT.

175 : **5 août 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de matériels et d'équipements extérieurs de la base de loisirs municipale du plan d'eau du Canada, au profit du collège Pierre Mendès France, afin de réaliser des séances de canoë-kayak avec encadrement.

176 : **5 août 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de matériels et d'équipements extérieurs de la base de loisirs municipale du plan d'eau du Canada, au profit du collège Henri Baumont, afin de réaliser une activité de canoë-kayak.

177 : **5 août 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux et équipements de la plage Canada Beach sur la base de loisirs municipale du plan d'eau du Canada de Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'Association « Falcao Bahia Capoeira Beauvais », afin d'encadrer des stages dans le cadre de l'opération l'été s'anime « l'été s'anime ».

178 : **5 août 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux et équipements de la plage Canada Beach sur la base de loisirs municipale du plan d'eau du Canada de Beauvais, à titre gratuit, ou en cas de pluie au gymnase François Truffaut, au profit de l'Association « Beauvais Oise Université Club volley-ball », afin d'encadrer des stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération l'été s'anime « l'été s'anime ».

179 : **5 août 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux et équipements de la plage Canada Beach sur la base de loisirs municipale du plan d'eau du Canada de Beauvais, ainsi que le stade Marcel Communeau, à titre gratuit, au profit de l'Association « Beauvais Rugby Club », afin d'encadrer des stages dans le cadre de l'opération l'été s'anime « l'été s'anime ».

180 : **6 août 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des Ateliers d'artistes (2 studios), à titre gratuit, au profit de l'association « Diaphane », dans le cadre des Photaumnales.

181 : **7 août 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local dans le centre des ressources aux associations sis 11, rue du Morvan à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association « Entra'aide Samu Social Oise », afin de lui permettre de réaliser ses missions.

182 : **7 août 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis bât 7 rue des Alpes à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association « les doigts de fée », afin de réaliser ses missions.

183 : **7 août 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux sis 4, rue de l'école maternelle à Beauvais, à titre gratuit, au profit du secours populaire français, afin de réaliser ses missions.

184 : **7 août 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis 11 rue de la préfecture à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association secours populaire français comité de Beauvais, afin de réaliser ses missions.

185 : **7 août 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un container dans l'enceinte des ateliers municipaux sis rue de Tilloy, à titre gratuit, au profit de l'association secours populaire comité de Beauvais, afin de réaliser ses missions.

186 : **7 août 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local dans l'espace Argentine sis 11, rue du Morvan à Beauvais, à titre gratuit, au secours catholique, délégation de l'Oise, afin de réaliser ses missions.

187 : **7 août 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux dans le centre des ressources des associations sis 11, rue du Morvan à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association de l'UNICEF, afin de réaliser ses missions.

188 : **7 août 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux de stockage dans le centre des ressources des associations sis 11, rue du Morvan à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association de l'UNICEF, afin de réaliser ses missions.

189 : **7 août 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis 9, allée Johann Strauss, Bât D1 à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association Sol'itiner, afin de réaliser ses missions.

190 : **7 août 2019** : Passation d'une convention de mise à disposition d'un logement situé dans l'enceinte scolaire logt 2 sis 164 place de Marissel à Beauvais, au profit de madame Géraldine Marigno, professeur des écoles à Beauvais.

191 : **9 août 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de l'Auditorium Rostropovitch à Beauvais, à titre gratuit, au profit de la Compagnie de la Yole, afin d'organiser un spectacle théâtral.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

**MME LE MAIRE** : Merci beaucoup mes chers collègues, ce Conseil est donc terminé.

**LA SEANCE EST LEVEE A 21H00**